

# *Profession EDUCATION*

## **TRANSFORMER L'ÉCOLE**

Les itinéraires de découverte comme les travaux personnels encadrés ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel peuvent être des leviers qui contribuent à une démarche d'un autre rapport au savoir

pages 3 et 4

### **PROCHE-ORIENT**

Assez de bain de sang, les forces démocratiques pour la paix doivent réagir !

page 3



### **AFGHANISTAN**

23 mars 2002 : une rentrée scolaire dans le dénuement mais dans la joie page 7

### **TARIQ RAMADAN**

Point de vue d'un philosophe et islamologue  
L'invité, page 10

**Amélie a oublié sa trousse,  
c'est embêtant pour l'école.  
Shabna n'a pas ce problème...  
Elle n'a pas d'école.**



## **Sans école, pas d'avenir ! Aidons l'Afghanistan**

**Quinzaine de l'école publique  
29 avril - 12 mai 2002**

*Laligue*  
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



**Solidarité-Ligue**  
pour un monde plus juste

J.F. CHARLES

## **Donnez pour reconstruire les écoles en Afghanistan**

**QUINZAINDE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE 2002**

À travers toute la France, dans le cadre de la Quinzaine de l'École publique, dont l'organisation a été confiée par le **Ministère de l'Éducation nationale** à la **Ligue de l'enseignement**, tous les élèves se mobilisent pour les enfants d'Afghanistan.

Accompagnez et renforcez cet élan de solidarité, soutenez la campagne « Sans école, pas d'avenir ! » Vous permettrez ainsi la construction d'écoles, l'achat de fournitures scolaires...

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de « Sans école, pas d'avenir ! » à Ligue de l'enseignement, Quinzaine de l'école publique, 3, rue Rémamier 75341 Paris cedex 07

Association de Jeunesse et d'éducation populaire poursuivant un but d'intérêt général à caractère philanthropique éducatif et social. Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Votre don est déductible des impôts, un reçu fiscal vous sera adressé.

**Plus d'infos sur [www.laligue.org](http://www.laligue.org)**

## LE MOIS

## ÉDITORIAL

## LES DINOSAURES

**A**u moment d'écrire cet éditorial, nous sommes toujours dans une totale incertitude quant à l'issue des élections présidentielles. Si l'École demeure toujours absente des débats, certains que l'on n'hésitera pas à qualifier de dinosaures – eh oui ! il en existe encore – s'agissent beaucoup depuis quelques semaines, s'organisent pour sauver l'École et prennent donc date face au futur gouvernement. En effet, le 6 avril dernier à la Sorbonne, s'est mis en place le "Comité national de la résistance pour l'École". Rien que ça ! Ce comité veut fédérer tous les grognards qui se veulent l'ultime rempart d'une École du passé, de cette pseudo École idyllique et qui d'ailleurs n'a jamais existé si ce n'est dans le souffle court de ces dinosaures. C'est ainsi que l'on trouve les collectifs "Sauver les lettres", "Sauver les maths", "Reconstruire l'École", ... et j'en passe et des meilleurs. Pour ces "résistants", il s'agit avant tout d'exiger l'abrogation des "réformes destructrices actuellement engagées" et qui contribuent à ce que les enfants ont d'immenses lacunes comme le constatent en particulier, toujours d'après ces résistants, les grands parents ! On connaît la rengaine, chaque année le niveau baisse et cela dure depuis un siècle.

À notre avis, cette spirale descendante devrait rapidement conduire au niveau zéro de la connaissance !

Pour autant, il ne s'agit pas de se voiler la face et le Sgen-CFDT ne cesse de le dire : notre système

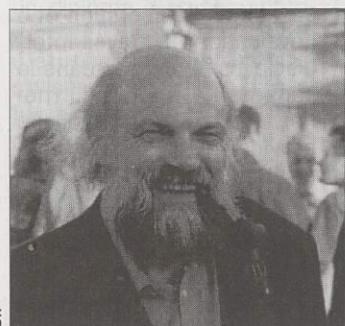
éducatif a besoin d'une véritable transformation. Trop de jeunes s'ennuient, rejettent l'École ou sortent du système – plus de 60 000 chaque année – sans la moindre qualification. De même les enseignants sont à juste titre souvent désorientés, voire découragés.

C'est pour toutes ces raisons que notre organisation a toujours soutenu, en exigeant les moyens pour leur mise en place, les mesures pouvant servir de leviers conduisant à une transformation des pratiques pédagogiques. Nous pensons par exemple aux itinéraires de découverte dans les collèges ou aux travaux personnels encadrés dans les lycées. En ce qui concerne les TPE justement, le Sgen, avec le SE et les deux fédérations de parents, la FCPE et la PEEP, vient d'envoyer une lettre ouverte à Jack Lang pour exiger leur généralisation en terminale dès la prochaine rentrée.

Conservateurs, partisans du changement..., le paysage du système éducatif est sans doute beaucoup plus complexe, heureusement, que cette vision caricaturale, mais il n'en demeure pas moins que dans les prochaines semaines nous devons nous préparer à un rude combat idéologique concernant l'École. Le Sgen-CFDT entend bien, avec vous toutes et vous tous, faire entendre sa voix, celle de la transformation.

Le 18 avril 2002  
Jean-Luc Villeneuve

*Notre organisation a toujours soutenu, en exigeant les moyens pour leur mise en place, les mesures pouvant servir de leviers conduisant à une transformation des pratiques pédagogiques.*

PROCHE ORIENT :  
ASSEZ DE SANG !

**Nous condamnons les partisans du Grand Israël, tout comme nous condamnons les partisans de la Grande Palestine.**

**Les kamikazes palestiniens qui tuent les civils israéliens doivent être condamnés sans ambiguïté : la recherche systématique du culte des martyrs est une notion fondamentalement macabre et dangereuse.**

**Les Israéliens doivent vivre dans un État reconnu et sûr; les Palestiniens doivent vivre dans un État reconnu et sûr.**

**C'est pour toutes ces raisons que nous condamnons la politique de Sharon qui, en humiliant, en massacrant la population palestinienne conduit**

**son propre pays dans une impasse.**

**Défendre l'État d'Israël ne doit pas, pour autant, conduire à la complaisance.**

**Il est grand temps que les mouvements démocratiques de notre pays réagissent davantage au lieu de laisser croître le péril des manifestations communautaires.**

**Négociation et paix : nous devons réagir tous ensemble, que nous soyons Juif, musulman ou pas.**

**L'appel en faveur d'une grande manifestation pour la paix que vient de signer notre confédération CFDT est un encouragement pour l'avenir.**

Profession EDUCATION  
Avril 2002 n° 116

<b>Éditorial</b>	page 3
<i>actualité</i>	
<b>Itinéraires de découverte</b>	page 4
<b>Réforme des cursus universitaires</b>	page 5
<i>en direct du terrain</i>	
<b>Aménagement des rythmes scolaires</b>	page 6
<i>international</i>	
<b>Rentrée scolaire en Afghanistan</b>	page 7
<i>initiatives</i>	
<b>Colloque violence en Ile-de-France</b>	page 8
<i>infos</i>	
<b>Notes de lecture, annonces</b>	page 9
<b>L'invité</b>	
<b>Tariq Ramadan</b>	page 10

Couverture : Dal'Sacco

## EN BREF

## INNOVER AU COLLÈGE

**IUFM : SERVICES PARTAGÉS**

*Deux documents ministériels ont été récemment publiés :*

- *Une note de service (BO n°11 du 1<sup>er</sup> mars 2002) précise les emplois et la procédure d'affectation des enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du service partagé pour l'année 2002-2003.*

*Contrairement aux annonces de Jack Lang du 13 mars dernier, les postes publiés ne s'ajoutent pas aux postes déjà implantés en IUFM puisqu'il s'agit en fait de postes vacants ou susceptibles de l'être.*

- *Une circulaire (BO n°13 du 28 mars 2002) destinée aux recteurs et aux directeurs d'IUFM concerne les modalités d'intervention et de recrutement des COP, des CPE, des enseignants et des membres de corps d'inspection qui pourraient intervenir à l'IUFM dans le cadre d'un service partagé.*

*Cette circulaire anticipe un décret à paraître prochainement...*

**RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS D'EPS**

*Dans le cadre d'un groupe de travail ministériel auquel participe le Sgen-CFDT, une réflexion a été engagée sur la responsabilité des enseignants d'EPS dans l'exercice particulier de leurs fonctions : nature des activités pratiquées, conditions de leur mise en œuvre, risques objectifs, pratiques et gestes des enseignants nécessaires à la limitation de ces risques et donc à la sécurité des pratiques.*

*Pour le Sgen-CFDT, il est important que cette question soit débattue dans les établissements par l'ensemble des acteurs et que les usagers de l'institution scolaire soient informés de cette difficulté du métier.*

**RTT CPE ET COP**

*Le Sgen-CFDT a appelé les personnels CPE et COP à se mettre en grève le 28 mars 2002 et à participer à des rassemblements régionaux pour protester contre la remise en cause des projets de décrets et d'arrêtés concernant la RTT pour ces personnels.*

*Suite à ces actions, le ministère de l'Éducation nationale a ouvert de nouvelles discussions le 12 avril. La situation devrait trouver une issue plus favorable dans les prochains jours.*

**ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE**

**Pour lutter contre l'échec scolaire et le "mal-vivre" au collège, on ne saurait prôner indéfiniment le statu quo disciplinaire et le simple face-à-face pédagogique, alors que tant d'élèves et de personnels enseignants sont demandeurs de moyens et de modalités d'apprentissages enfin adaptés aux enjeux d'aujourd'hui.**

**C**ertes, les moyens consacrés au fonctionnement du collège ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées : le Sgen-CFDT ne cesse de le répéter, qui a d'ailleurs fait voter par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) de décembre 2001 des amendements visant à augmenter la dotation globale de chacune des classes du collège et qui continue à réclamer que l'on donne aux équipes les moyens de l'efficacité.

**DÉTERMINER LA FIN, DÉTERMINER LES MOYENS**

Ce n'est pas de moyens dont il est question dans la campagne menée actuellement par certaines organisations contre la mise en œuvre à la rentrée prochaine des itinéraires de découverte en classe de cinquième ; et certaines expressions font d'ailleurs clairement le lien avec les travaux personnels encadrés (TPE) des lycées, voire même les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) des lycées professionnels. De quoi est-il question alors ? de maintenir de fait le statu quo - "restituer aux disciplines les deux heures prévues pour les Itinéraires de découverte et l'heure non affectée" - d'un fonctionnement du collège dont on sait ce qu'il "produit" tant en termes d'échec scolaire (environ 60 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification) qu'en termes de difficultés, de mal-être, de mal vivre pour les ensei-



Chambre noire

*Les Itinéraires de découverte ne sont pas des espaces d'animation : ils sont des espaces d'apprentissage dans les disciplines concernées et au-delà.*

gnants et certains de leurs élèves. Alors, si l'on veut vraiment avancer, il faut résolument se battre pour la mise œuvre dans les meilleures conditions de démarches d'apprentissage susceptibles d'apporter, partiellement au moins, réponse à la question du sens de ces apprentissages par une autre approche de la réalité, par le décloisonnement des disciplines, par la pédagogie de projet, un autre rapport au savoir et aux autres - adultes et jeunes - dans cette démarche qui vise aussi la construction de l'autonomie.

**DE L'OXYGÈNE POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF !**

Les Itinéraires de découverte ne sont pas des espaces de récréation, d'animation, de supplément

d'àme : ils sont des espaces d'apprentissage dans les disciplines concernées, et au-delà, en matière d'autonomie en particulier. Ils ne constituent sans doute pas la solution à toutes les difficultés du collège, mais ils sont l'amorce d'une dynamique porteuse dans la problématique de la démocratisation de l'accès aux savoirs. Ils sont aussi, parce que leur mise en œuvre prévoit le temps de concertation nécessaire à l'élaboration et à l'évaluation du travail interdisciplinaire, un pas dans le sens de l'évolution du métier et de la redéfinition du service, enjeu de la transformation du système éducatif.

**Raymonde Piecuch**

## LE MOIS

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## LA RÉFORME EST EN MARCHE

L'offre éducative se structure désormais au niveau européen concernant l'enseignement supérieur : la validation des cursus s'effectuera aux niveaux bac + 3, bac + 5 et bac + 8.

Une politique de crédits capitalisables devrait permettre davantage de fluidité concernant par exemple les reprises d'études.



*Les unités d'enseignement auront une correspondance directe en crédits d'enseignement européens, facilitant la mobilité européenne des étudiants.*

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) du 15 avril, en adoptant, avec les voix du Sgen et de la CFDT, le projet d'arrêté "relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence" a vu la fin d'une première étape du processus de réorganisation des cursus universitaires français, dans la perspective de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Il y avait eu l'adoption, en janvier, d'un texte permettant de regrouper les deux années correspondant à une maîtrise, et à un diplôme d'études approfondies (DEA) ou un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), en un master à orientation recherche ou professionnelle.

#### HARMONISER SANS DÉCONSTRUIRE ?

Cette fois-ci ce sont les trois années du premier cycle et de la licence qui pourront être présentées ensemble

aux étudiants. Deux diplômes (licence, master) au lieu de quatre (Deug, licence, maîtrise, DEA ou DESS) conduiront aux niveaux Bac + 3 puis Bac + 5, le niveau Bac + 8 correspondant au doctorat. Les diplômes existant actuellement continuant de pouvoir être délivrés, les étudiants devant interrompre leurs études ne sortiront pas de l'université les mains vides, et ce d'autant moins que les enseignements seront organisés en unités d'enseignement compensables et capitalisables, facilitant l'obtention des diplômes et les reprises d'études après validation des acquis de l'expérience. Ces unités auront une correspondance directe en crédits d'enseignement européens, facilitant la mobilité européenne des étudiants, la licence étant obtenue avec 180 crédits et le master avec 300.

La réforme entamée ne se résume pas à une simple réduction du nombre d'étapes

des parcours de formation et à la mise en place des équivalences entre unités d'enseignement et crédits européens. La possibilité offre aux universités de réorganiser leur offre de formation en n'étant plus limitées par les frontières des grands domaines de formation tels que droit, sciences humaines ou science et technologie, devrait favoriser la création de nouvelles associations disciplinaires permettant de proposer aux étudiants des formations répondant mieux à leurs attentes et à celles de la société.

#### POUVOIR INFLUER SUR DÉLAIS ET MODALITÉS !

De telles modifications ne s'improvisent pas. Il y a d'abord eu, pour se cantonner au passé le plus récent, huit réunions d'un groupe de travail comprenant les organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants membres du Cneser, la conférence des présidents d'université et la direction de l'enseignement supérieur. Il y a également la possibilité d'une mise en œuvre progressive et réfléchie de la nouvelle organisation, puisque l'actuelle réglementation - "les arrêtés Bayrou" - reste en vigueur. La balle est maintenant dans le camp des universités, de leurs personnels et de leurs étudiants, mais elle ne pourra être utilisée efficacement que si l'Etat leur procure les moyens matériels nécessaires.

*Michel Deyme*

## EN BREF

#### MARCHE NATIONALE DES SANS-PAPIERS

Partis de Marseille le 23 mars 2002, les Sans-Papiers arriveront à Paris le 27 avril. Les Sans-Papiers et leurs soutiens entendent, au cours de cette marche, réaffirmer l'exigence de régularisation de ceux-ci et qu'une autre politique d'immigration qui corresponde tant aux besoins des pays d'origine que des pays d'accueil soit enfin établie. Cela passe par l'arrêt des expulsions, la fermeture des centres de rétention, la libération de tous les emprisonnés pour défaut de papiers, l'abolition de la double peine, l'abrogation des lois Pasqua-Debré-Chevènement.

Le Sgen-CFDT appelle tous ceux qui militent pour le respect des droits de l'Homme à manifester avec les Sans-Papiers le 27 avril 2002 à Paris.

#### RENCONTRE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

François Patriat est venu rencontrer les partenaires de l'enseignement agricole lors de la séance du CNEA du 27 mars et les organisations syndicales le 4 avril.

Le Sgen-CFDT a adressé un courrier au Ministre reprenant les points forts nécessitant une réponse rapide :

- le manque de crédit dans les régions qui ne permet ni de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les enseignants ni de remplacer les personnels absents;
- le dossier de structuration de l'enseignement supérieur que le précédent ministre avait promis de conclure fin avril;
- la poursuite de la déprécarisation;
- la définition d'orientations nationales pour la formation continue.

Le ministre a annoncé une délégation de crédit dans brefs délais et la poursuite de la réforme du supérieur.

#### CENSURE

Ravaillac, journal lycéen d'Henri IV, à Paris, a vu son numéro de mars interdit par le proviseur au motif que le journal ne pouvait être distribué à des mineurs puisque sa une affichait cinq rédacteurs, nus. Aucune pornographie. Consacré à la sexualité, le journal transgresse un tabou qui subsiste encore pour beaucoup d'adultes. Le contenu est intéressant, documenté et les propos, teintés d'humour, sont mesurés. Un regard lucide sur la sexualité, les sexualités, dans le respect de tous. Les censeurs voudraient-ils que le législateur revienne sur la majorité sexuelle fixée à 15 ans? Cette entrave à la liberté d'expression n'est pas acceptable.

## JURIDIQUE

## ACCIDENTS DE SERVICE

*La circulaire n° 91-084 du 9 avril 1991 comporte trois illégalités que le ministre a corrigé, à la demande du Sgen-CFDT.*

## • Accident et mouvement naturel :

*Un jugement initié par le Sgen-CFDT vient contredire la circulaire qui indique "que l'affection résultant d'un mouvement naturel du fonctionnaire en service ne peut être considérée comme provoquée par un accident de service". Le juge indique en effet qu'un "accident doit, à supposer même qu'il trouverait son origine dans un mouvement naturel de l'intéressée, être regardé comme un accident de service". (1)*

## • Accident provoqué par un malaise sans lien avec le service :

*Le Conseil d'État a jugé pour une chute "qu'en égard aux circonstances de temps et de lieu dans lesquelles il s'est produit, cet accident doit, à supposer même qu'il aurait été provoqué par un malaise sans lien avec le service, être regardé comme un accident de service". (2) Cela qui vient contredire de front l'affirmation de la circulaire qui explique qu'il est "possible de reconnaître l'imputabilité au service de chutes consécutives à un faux mouvement ou à un faux pas du fonctionnaire, à condition toutefois que le préjudice ne soit pas dû à l'état personnel de la victime (exemple du malaise)".*

## • Accident survenu durant les activités thérapeutiques :

*Un agent en congé de longue durée ou de longue maladie peut être invité à effectuer des activités pédagogiques. Cela lui est proposé afin qu'il ne perde pas pied et puisse, à l'issue de son congé, reprendre son activité professionnelle. La circulaire indique qu'"un accident survenu pendant ces activités, prévues à l'article 38 du décret du 14 mars 1986, ne peut être pris en compte au titre des accidents de service". Nous ne voyons rien dans les textes ni la jurisprudence qui pourrait venir appuyer une telle position.*

*Le lien hiérarchique demeure dans une modalité de la position d'activité et dans le cadre de fonctions ordonnées par l'administration. Cela étant en contradiction avec la logique adoptée par le Conseil d'État dans un arrêt récent (3).*

*Notre demande a été entendue. Voir BO du 14 mars 2002 page 606. La vigilance du Sgen-CFDT demeure sur ces problèmes de protection au sens large du terme.*

(1) TA de Strasbourg, 20 mars 2001, Borzigh, n° 993967.

(2) CE, Caisse des dépôts et consignations, 30 juin 1995, n° 124622.

(3) CE, 10 mai 1995, Min. État, éco. fin et budget a/Scipion, n° 100903

## RYTHMES

## AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE L'ENFANT

Après les "orages" sur Paris et les "vents contraires" sur Lyon, l'éclaircie sur les temps des enfants viendrait-elle du sud ?

À Marseille, l'aménagement en vigueur depuis 1996 dans plusieurs écoles primaires, après une menace de disparition, vient d'être reconduit au moins pour trois ans.

**A**u début, en 1995-1996, le cadre pour l'aménagement des temps c'était, l'aménagement des rythmes scolaires (ARS). Les écoles de Marseille étaient entrées hardiment dans l'expérimentation avec près de 40 écoles concernées, qui organisaient pendant trois après-midi par semaine des activités péri-scolaires.

La mairie fournissait des personnels municipaux ; le budget de l'opération était alors assuré essentiellement par Mairie et Jeunesse et Sports.

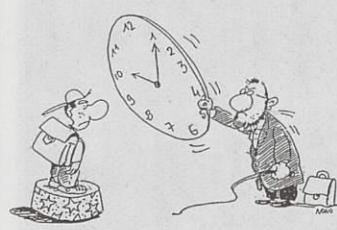
Pour le pilotage du projet et la régulation des activités, l'inspection d'académie accordait aux enseignant une heure de concertation par semaine ; l'allégement hebdomadaire du temps scolaire était compensé par un raccourcissement des petites vacances et un départ retardé en vacances d'été.

C'était un montage fréquent, classique en quelque sorte, appuyé sur une solide concertation et l'accord d'une large majorité de parents.

## UN ÉCART DANGEREUX

L'entrée dans le dispositif d'aménagement des temps a donc été à Marseille particulièrement réussie. Mais la poursuite des activités va révéler un écart croissant entre le dynamisme des acteurs de terrain et l'insuffisance d'analyse des divers responsables départementaux.

Pour les conseils d'école, la ligne de conduite demeure claire : favoriser l'accès à des activités culturelles et sportives et, dans le même



mouvement, repréciser les apprentissages scolaires. "Pas moins d'École, autant que les autres, mais mieux d'École" comme le résume Maurice Gouyache, directeur de l'école des Flamants. Et de fait, les groupes de pilotage locaux vont veiller aux dérives possibles. Pendant que les implications des partenaires les plus proches de l'école se renforcent avec l'évaluation des attitudes des enfants (baisse de l'agitation et des actes violents) et celle des résultats scolaires (évaluations CE2 - 6<sup>ème</sup> légèrement meilleure), l'élaboration d'une politique éducative locale marque le pas. Le passage dans le cadre des contrats éducatifs locaux (CEL) n'est qu'un changement d'étiquette et la municipalité ne saisit pas l'occasion de mettre en place un cadre de réflexion plus large pour l'ensemble des partenaires. Pourtant elle est de plus en plus impliquée financièrement, jusqu'à assurer 80 % du budget.

## UN SURSIS OBTENU DE HAUTE LUTTE

À la rentrée 2001 l'inspecteur d'académie décide d'arrêter le dispositif. Les bribes d'arguments avancées sur

les coûts, la non-extension ou l'imprécision du cadre sanctionnent plus le déficit de collaboration entre partenaires institutionnels qu'un échec non vérifié sur le terrain. Le refus de cette décision va naître des parents et des enseignants, blessés par le manque de concertation, et le peu de cas fait des réalisations engagées. L'action va utiliser toutes les mobilisations habituelles : pétitions, audiences, lettres aux décideurs, articles dans la presse locale, et va avoir pour premier effet, inattendu, de refonder la solidarité initiale entre les écoles concernées, entre parents des quartiers "sud" et des quartiers "nord".

Cette dynamique va conduire l'IA à revenir sur l'arrêt de l'aménagement en cours. Un nouveau contrat de trois ans est conclu. Parents et enseignants entrent dans le groupe de pilotage départemental.

## PENSER LES ACTIVITÉS

Les partenaires éducatifs ont maintenant trois ans pour développer le projet, l'enrichir, faire participer les enfants aux décisions, faire croître une culture de partenariat et de contrats. La condition essentielle réside dans la capacité de tous les partenaires locaux à retrouver une dynamique de réflexion et d'échanges pour penser une politique éducative, établir un projet partagé, le sursis actuel ne sera pas alors sans lendemain, mais aura servi de nouvel élan.

André Deleuze

## INTERNATIONAL

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

## RENTRÉE D'ESPOIR EN AFGHANISTAN

C'est tout un peuple qui a fêté la rentrée des classes le samedi 23 mars même si les infrastructures scolaires sont encore dans un état déplorable.

**La soif d'éducation est plus forte que tout.**

**Le chantier de la reconstruction du système éducatif galvanise toutes les énergies.**



Filles et garçons sont retournés à l'école avec une excitation et une joie manifeste que partageaient parents et enseignants.

**L**e collectif "Libérer le savoir !" pour le droit à l'éducation de tous les enfants d'Afghanistan a fait appel et continue à faire appel à votre générosité pour aider, modestement, à la reconstruction du système éducatif afghan.

Dans ce cadre, le collectif a rencontré Martine Storti, inspectrice générale, chargée par le ministre de mission sur le sujet.

De retour de mission, du 13 au 27 mars, en Afghanistan après un premier séjour en janvier, Martine Storti et Denis Ballini nous ont fait part de l'état des écoles et établissements, là où ils sont allés.

## FORMER DES ENSEIGNANTS

Leur mission les a conduit successivement à Djalalabad, Mazâr-E-Charif, Pul-I-Khumri et Kaboul avec pour objets l'examen de la mise en œuvre des projets déjà identifiés en janvier, dont ceux du collectif (voir PE n°115), l'identification de nouveaux projets susceptibles d'être

proposés au Parlement, aux collectivités territoriales, aux organisations enseignantes, l'établissement de contacts devant aider à une opérationnalité rapide du futur chef de projet éducatif nommé par la France à Kaboul.

Deux lieux de formation pourraient voir le jour assez rapidement dont l'un à Kaboul autour du centre d'enseignement français en Afghanistan et l'autre à Djalalabad. Ceci pour répondre à l'urgence de formation des maîtres fortement exprimée par les Afghans à la France. Cela pourrait se faire avec les enseignants français en poste aux lycées Malâlâï et Esteqlâl de Kaboul et avec des professeurs français (en activité ou retraités) envoyés en missions de courte durée.

Partout les demandes sont pressantes que se soit pour la reconstruction, l'équipement, la formation.

Plusieurs ONG, dont Negar, partenaire du collectif "Libérer le savoir!" mais aussi l'Unicef, les autorités afghanes locales dont les directeurs provin-

ciaux de l'éducation ont été en contact avec Martine Storti et Denis Ballini. Ceux-ci ont visité, entre autres, l'école Wazir Akbar Khan, dans le quartier Parwan de Kaboul où des travaux ont commencé grâce au cofinancement du collectif et du ministère français de l'Éducation nationale. La rentrée, le samedi 23 mars, s'est effectuée au milieu du chantier de réhabilitation et a donné lieu à une très forte affluence.

## LE SAVOIR ÉMANCIE !

Dans tous le pays, ce même jour, filles et garçons (un million et demi selon l'Unicef et le gouvernement intérimaire afghan) sont retournés à l'école avec une excitation et une joie manifeste que partageaient parents et enseignants. Ce fut la "journée nationale de l'Éducation" marquée dans de nombreuses écoles par des fêtes. À Kaboul, contrairement à ce qui se passait en janvier dernier, de nombreuses enseignantes, et parfois même des mères, sont arrivées à l'école sans tchadri. Elles étaient manifestement fières et heureuses, malgré des conditions matérielles très difficiles : écoles sans toit, écoles aux murs décrépis et parfois effondrés, écoles sans mobilier scolaire...

**Michel Debon**

À partir du rapport de Martine Storti et Denis Ballini.

L'association "Negar soutien aux femmes d'Afghanistan" dispose d'un site internet : [perso.wanadoo.fr/negar/francais/cadre.htm](http://perso.wanadoo.fr/negar/francais/cadre.htm)

## EN BREF

## ARRESTATIONS D'ENSEIGNANTS EN TURQUIE

Medeni Alpkaya, secrétaire du syndicat Egitum-Sen, et sept autres dirigeants de ce syndicat enseignant ont été arrêtés. Ces arrestations illustrent une fois de plus les tentatives du gouvernement de mettre au pas les activités syndicales. L'Internationale de l'Éducation est intervenue auprès du gouvernement turc pour exiger que cesse cette répression syndicale.

## NÉPAL : ACTION URGENTE

La situation ne cesse d'empirer au Népal et la "guerre du peuple" menée depuis six ans par le Parti communiste maoïste entraîne, tant des rebelles que du gouvernement népalais, des atteintes graves aux droits humains. Plus de 3 300 arrestations ont eu lieu depuis l'instauration de l'état d'urgence en novembre ; au moins 30 syndicalistes enseignants de la NTA ou de la NNTA – organisations membres de l'Internationale de l'Éducation - ont été tués par les maoïstes ces dernières semaines et de nombreux autres ont été mutilés. L'Internationale de l'Éducation maintient la pression pour qu'une issue respectant les droits humains soit rapidement trouvée.

## ALGÉRIE

Le secrétaire général du Satef (syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation) Arab Azzi, de passage à Paris après avoir rencontré les autorités européennes à Bruxelles, est venu à la fédération des Sgen-CFDT.

Il a dressé un tableau alarmant de la situation en Algérie.

En Kabylie, malgré les promesses du président algérien, la population subit un véritable état de siège. Les gendarmes provoquent incident sur incident pour se venger de la mobilisation kabyle en 2001 et des nombreuses mises en cause les concernant.

La région est pratiquement isolée du reste du pays et les jeunes sont les principaux visés.

Le Sgen-CFDT reste en contact permanent avec le Satef.

# QUELLES VIOLENCES À L'ÉCOLE ?

**L**e thème de l'insécurité, de la violence des jeunes et plus particulièrement de la violence en milieu scolaire suscite plus de réactions épidermiques que de réflexions globales dans les milieux de l'éducation. Les syndicats Sgen-CFDT de la région parisienne ont organisé le mercredi 3 avril un colloque qui a réuni plus d'une centaine de personnes. Bien que ce nombre de participants soit très en deçà de ce que l'on pourrait espérer dans une région aussi importante, l'initiative mérite d'être remarquée d'un double point de vue.

C'est la première fois que les huit syndicats franciliens tentaient une telle opération. Il faut dire qu'en région parisienne, les difficultés de déplacement et les sollicitations multiples rendent toujours aléatoire le succès de ce genre d'initiative.

Pourtant le développement du Sgen-CFDT en Île-de-France passe nécessairement par des initiatives qui le rendent plus visible, qui sont utiles et stimulantes pour ceux qui y participent et qui constituent pour les responsables et militants un encouragement.

Convaincre que l'un des niveaux d'action pertinent pour cela est la région n'était pas gagné d'avance. L'habitude des syndicats est d'agir dans un cadre départemental ou académique plutôt que régional.

Cette première réunion a donné un avant-goût de ce qu'il est possible de réussir en concentrant mieux les efforts.

## SUJET D'ACTUALITÉ

Il n'était pas non plus sans risque d'aborder un sujet traité de façon caricaturale dans la presse et par les hommes politiques depuis des semaines. Les voix ne sont pas nombreuses dans l'Education nationale à

**En Île-de-France, les arrêts de travail et les fermetures d'établissement en réaction à des faits de violence se multiplient. Pour le Sgen-CFDT, travailler autrement, réfléchir ensemble, fonctionner en équipe constituent des moyens de prévenir ces situations et de les affronter quand elles se produisent.**



De gauche à droite sur la photo, Jean-Luc Villeneuve, Dominique Guibert, Bernard Defrance.

oser s'élever contre les discours sécuritaires. Et il est bien rare que les propos outranciers de plus en plus souvent tenus par des minorités actives à l'occasion de faits de violence à l'École s'attirent les répliques qu'ils méritent.

De ce point de vue, cette réunion a pleinement rempli son objectif : donner à réfléchir et à débattre.

Bernard Defrance, professeur de philosophie en lycée, Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général du Sgen-CFDT, ainsi que Dominique Guibert, de la commission fédérale formation, ont apporté un éclairage et des informations qui n'ont évidemment pas épousé la question mais qui ont permis de l'entrevoir autrement que sous l'angle sécuritaire et répressif.

La violence en milieu scolaire est aussi, et même surtout, une question éducative. Il est nécessaire d'en comprendre les ressorts pour se convaincre

que l'École peut peser. Il est indispensable d'éclaircir les principes selon lesquels agir en ce domaine. Ceux qui en appellent au seul rétablissement de l'autorité, qui préconisent la mise à l'écart des élèves en échec scolaire, le retour à l'enfermement des sauvageons dans des structures closes, le rétablissement des filières séparées partent de l'idée que l'institution scolaire n'est pour rien dans la violence des jeunes. Et considérant cela, ils en appellent en général à d'autres pour y mettre un terme.

Pourtant, l'institution scolaire, sans pouvoir tout régler, ne manque pas de raisons de se pencher elle-même sur la question.

## LES INCOHÉRENCES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Par exemple «quand la règle change avec la salle de classe et l'adulte char-

gé de la faire respecter, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de règles», c'est «la loi du plus fort» que l'École encourage inconsciemment. Quand «l'essentiel de la tâche, si l'on veut réussir, se réduit à essayer de deviner ce que le professeur attend comme réponse orale ou écrite et que ... ce même professeur ... est à la fois juge et partie puisqu'il enseigne et juge ensuite les résultats de cet enseignement», ce sont les savoirs eux-mêmes qui perdent de leur sens.

Quand «la notation sur 20 demeure le seul moyen d'évaluation malgré les très nombreuses recherches dont les résultats ne peuvent laisser place à aucun doute possible sur son arbitraire complet» c'est le désir d'explorer le monde que l'École décourage. Quand les punitions servent à sanctionner des manquements dans l'acquisition des savoirs c'est la confusion sur le sens même de l'École qui s'installe.

Ce ne sont là, bien entendu, que quelques-unes des pistes de réflexion évoquées au cours de cette réunion. Mais elles suffisent à comprendre que l'École, si elle est «désarmée devant la violence dont les causes lui sont extérieures», est en mesure d'agir contre les causes internes au fonctionnement de l'institution.

Pour aider à prendre le temps de l'analyse, pour lutter contre le découragement, la colère ou les propositions simplistes (voire réactionnaires), le Sgen-CFDT a, sans nul doute, une place singulière à prendre dans cette période de grande confusion.

**Émile Pinard**

## Pour en savoir plus

[www.bernard-defrance.net](http://www.bernard-defrance.net)

<http://laurent.mucchielli.free.fr>

«Effrayante campagne»

article de François Dubet

Libération - 2/2/2002

## VADE MECUM EN LIGNE

La dernière mise à jour papier du Vadémécum est arrivée chez les abonnés mi février. La prochaine sera consultable directement en ligne à partir de la mi-mai. Nous avons choisi, pour cette première étape sur le web, de conserver la présentation et l'organisation du Vadémécum que vous connaissez.

Durant cette transition délicate, la périodicité des mises à jour restera inchangée. Les militants qui réalisent le Vadémécum essaieront, avec votre aide et vos conseils amicaux, de faire évoluer ce nouvel outil afin qu'il offre les services que vous en attendez. Durant cette phase de test et de mise au point, la consultation est libre. Nous n'excluons pas, dans une étape ultérieure, la possibilité de diffuser le Vadémécum sous forme de cédérom, notre objectif étant bien de poursuivre la diffusion, sous une nouvelle forme, d'un outil qui depuis maintenant un demi-siècle a permis d'assurer aussi bien l'information que la défense des personnels.

## DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES

*Quand l'École se mobilise* est un ouvrage socio-logique sur les dynamiques professionnelles dans les établissements de banlieue.

À partir de trois monographies concernant une école, un collège et un lycée polyvalent, Agnès van Zanten, Marie-France Grospriron, Martine Kherroubi et André D. Robert ont mis en avant deux finalités. La première est de mettre en relief des singularités de chaque niveau d'enseignement et de chaque établissement. Il s'agit ici de montrer comment la

construction d'une cohérence interne porteuse d'une forme spécifique de mobilisation s'appuie sur l'interaction entre différents processus à l'échelle microsociologique. Ceux-ci relèvent aussi bien des effets agrégés d'attitudes et de pratiques dont les acteurs n'ont pas toujours conscience que de leurs choix volontaires individuels ou collectifs.

L'accent mis sur la singularité a conduit deux des auteurs à souhaiter conserver les noms propres des communes, des établissements et des personnes étudiés. A été également préservé dans la rédaction de chacun des chapitres le mode de rapport de chaque auteur à son "terrain" et sa façon personnelle d'en rendre compte. Toutefois, ces monographies visent à une forme de généralisation, les auteurs partageant le principe que les dynamiques à l'œuvre dans chaque configuration sont susceptibles d'être transposées à d'autres contextes d'enseignement. Les liens entre les processus observés et les évolutions globales des structures et des politiques scolaires sont mises en évidence.

La deuxième partie de l'ouvrage explore trois aspects des dynamiques professionnelles à l'œuvre : la mobilisation professionnelle pour modifier les conditions d'enseignement en s'appuyant sur un projet plus ou moins formulé et en travaillant en équipe ; la capacité des enseignants à adapter leurs pratiques à leur public sans renoncer à leurs exigences ; la division du travail pédagogique et éducatif entre les différents professionnels que sont les enseignants, les conseillers d'éducation, les as-

sistantes sociales, les administratifs, les ouvriers, les documentalistes, les surveillants, les aides-éducateurs, le chef d'établissement...

### Quand l'École se mobilise

**Éditions La dispute  
269 pages 20 €**

### LECTURES ADOLESCENTES

La collection *tribal* (Flammarion) a pour objectif de publier de vrais textes (pour le prix d'une place de cinéma) qui racontent des histoires proches des adolescents tout en les ouvrant sur d'autres univers. Ce n'est pas un genre unique, on y trouve du psychologique, de l'intimiste comme du fantastique et de la science-fiction. Ainsi en est-il des deux derniers titres parus :

**- Et moi j'étais trop petite... d'Anne Turner - 5,40 € - 132 pages - .**

**- Je n'aimerai que toi de Bertrand Tenier - 5,95 € - 128 pages -**

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

### RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

### SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Émile Pinard

Bernard Vandenbergh

### COMITÉ DE RÉDACTION

Alain Baury,  
Isabelle Conversin,  
Françoise Leboevey,  
Raymonde Piéuch,  
Marie-Agnès Rampoux,  
Odile Ravaux

### FLASHAGE

Startplus (Paris XIX<sup>e</sup>)

### IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

### CPPAP 440 D 73 S

### ISSN 1143-2705

### Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Mél : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

## PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 6 € la ligne de trente signes.

### Locations

**05- Gap villa tt conf 6 ch loissement arboré loc du 1 au 21 juil 305/380 €/sem  
Tél : 04 92 53 70 92  
[saintjean@wanadoo.fr](mailto:saintjean@wanadoo.fr)**

**64- Salies de Béarn 10 mn autoroute 25 mn Biarritz mais village 6 pièces cheminée poutres apparentes terrain 715 m<sup>2</sup> 115 000 €  
Tél: 05 59 62 26 47  
05 59 48 15 05**

**03- Cressanges bergerie restaurée 2/4 pers calme convient à personne à mobilité réduite 230 €/sem  
Tél: 03 89 55 56 86  
06 87 08 53 38**

**56- Lorient maison ville RdC 4/5 pers 80m<sup>2</sup> jard prox centre plages par bus 350/442 €/sem du 29/06 au 30/08  
Tél: 06 88 36 23 35**

**2B Cap Corse mais 6 couch pieds dans l'eau ttes saisons  
Tél: 04 95 35 47 12**

**20- Ajaccio F2 52 m<sup>2</sup> terrasse prox plage comm loc juil/août  
Tél: 04 95 51 22 32  
06 14 92 95 08**

**22- Erquy mais RdC + veranda 5/6 pers prox plage 460 €/sem ou 900 €/quinz  
Tél: 02 96 72 19 42**

**20- Hte-Corse app 2 pers 350m alt 15 mn plages 500 €/3 sem mai/juin, sept  
Tél: 06 17 42 15 95**

**11- St Pierre/mer app 42 m<sup>2</sup> ch+mezz, salle+ loggia prox mer  
Tél: 04 67 97 06 55  
04 67 97 08 81**

**85- St Gilles-Givrand mais ind garage 2 km océan 4 pers vélos juin/sept  
Tél: 02 41 70 18 76**

**07- Largentière mais ancienne prox rivière 4 pers 380 €/sem (juil-aout) 300 €/sem hors saison  
Tél: 04 75 93 12 20**

**26- Baronnies mais 5 pièces tt conf pleine nature prox rivière 400/500 €/sem doc sur demande  
Tél: 04 72 33 22 45**

**35- St Malo mais tt conf mer 300 m 4 ch cuis séj 2 sdb jard prox comm juil 1 sem : 458 €, 2 sem: 915 €  
Tél: 03 20 57 09 70**

**83- Sanary F1 mezz meublé 32 m<sup>2</sup> pkg terr 800 m mer prox comm loc prix selon saison  
Tél: 04 76 98 23 56  
06 87 17 16 81**

**85- Faute/mer T2 + mezz 36 m<sup>2</sup> 4/5 pers jard piscine coll 700 m plage 300/450 €/sem selon période  
Tél: 05 49 51 29 57**

**12- Salles Curan T3 75 m<sup>2</sup> prox lac Parelop 8 couch WE et juin/sept 229/275 €/sem selon période  
Tél: 05 65 67 38 93**

**NL- Vélo aux Pays-Bas 25-55 km/jour, péniche conf comme hôtel, 501-561 € tc. inscr.indiv ou cabine double ou familiale  
Tél : 05 59 68 93 43**

**13- Sausset/Pins côte bleue villa 150 m<sup>2</sup> jard arboré 700 m<sup>2</sup> espace vert conduisant mer 10 couch 2 sdb 2 WC cuis équip terrasse plage tennis prox du 20/7 au 24/08: 1 000 €/sem visible en ligne: <http://cbc.multimania.com/loc01.html>  
Tél: 04 42 45 19 93  
mel: [remy.pernaud@free.fr](mailto:remy.pernaud@free.fr)**

**05- les Orres studio pied pistes 4 pers conf équipé 1600/2700 m prix sem été: 230 € hiver: 382 € studio à vendre 13 800 €  
Tél: 04 95 35 30 06  
06 08 30 52 44**

**17- mais jardin 5/7 pers prox comm Tonnay-Charente du 5/7 au 31/7: 690 €  
Tél: 05 46 88 71 25**

**17- La Rochelle mais 7/8 pers tt conf 4 ch 2SdB jard prox île de Ré plage du 06/07 au 27/07 610 E/sem  
Tél: 05 46 42 20 49**

### Divers

**95- Vd mais Auvers/Oise 5 p + ssol terr 600 m<sup>2</sup> prévoir trav réno 160 000 €  
Tél: 04 91 68 89 51  
[j.bouchoux@wanadoo.fr](mailto:j.bouchoux@wanadoo.fr)**

**75- Vd partitions chant piano mélodies chanson jazz disques vinyls class opéras mélodies ch à couch ann 30 tableaux modernes livres glaces préencollées bronze  
Tél: 01 42 40 46 88  
06 80 95 12 33**

# TARIQ RAMADAN



**Tariq Ramadan est professeur de philosophie et d'islamologie à Fribourg et à Genève.**

## Qui êtes-vous ? Pourquoi tant d'opposition contre vous ?

Il y a plusieurs niveaux de réponses.

Le premier est lié à ma filiation. Mon grand père est le fondateur des Frères musulmans. Certains aimeraient que je le renie et que je dise qu'il est à l'origine d'un fondamentalisme étroit et assassin. J'ai fait une étude critique de son œuvre et je refuse de réduire son action à ce qu'en ont dit les colons. J'adhère à certaines thèses, j'en critique d'autres. Cette lecture nuancée me vaut d'être soupçonné de tenir un double discours.

Le second est peut-être plus troublant. Je suis totalement imprégné et enraciné dans la philosophie et la culture occidentale, de langue française et de langue anglaise.

Paradoxalement cela semble constituer pour certains un danger. Comme je connais bien les rouages, j'en jouerais estiment ceux qui nourrissent une suspicion à mon égard.

Le professeur Esposito, en visite à Bruxelles, me confiait récemment avoir été choqué du fait que l'on me reprochait ma bonne connaissance de la civilisation et des institutions européennes : "C'est un malin, dangereux, il sait comment ça marche, presque trop intégré !", je représenterais une sorte de cinquième colonne.

Mon immersion dans la civilisation occidentale, philosophiquement comme politiquement, au lieu d'être perçue comme un atout pour créer des ponts est considérée comme une arme que mon esprit retors emploie contre l'Occident et ses valeurs. Enfin, je ne suis pas issu de l'exil économique. Mon père a été contraint à l'exil politique. Je n'ai donc pas vécu ce rapport de subordination qu'a connu la première génération

d'immigrés. Je deviens de plus en plus représentatif d'une génération nouvelle, issue des milieux ouvriers ou universitaires, et qui est décomplexée.

Les citoyens français de confession musulmane veulent désormais prendre la parole, exiger leurs droits en refusant d'être des citoyens de seconde zone. Ils dénoncent le paternalisme de certains et le "néocolonialisme de l'intérieur" auquel on veut les soumettre. Nous dérangeons mais à terme il faudra bien compter avec nous, par choix ou par nécessité.

## L'Islam et la laïcité sont-ils conciliaires?

### Comment l'École peut-elle répondre à la question ?

La laïcité est l'institutionnalisation du processus de sécularisation. Elle établit le type de rapport de l'espace public avec le religieux, elle ne nie pas le religieux en soi. Aujourd'hui une lecture tronquée, idéologique et laïciste, voudrait nous faire croire que la laïcité a des problèmes avec les musulmans. C'est faux. Les musulmans demandent l'application, dans l'esprit et la lettre, de la loi de 1905 qui expose les choses clairement. Les musulmans peuvent vivre dans ce cadre et, mieux, ce cadre protège l'application de leur religiosité. Au centre de cette législation, l'École doit respecter un cadre d'enseignement neutre pour tous. La question du foulard est un faux problème : le Conseil d'État et les différents tribunaux administratifs répètent qu'il n'y a pas de contradiction avec la laïcité si l'il n'y a pas prosélytisme ou désordre à l'ordre public.

Quant aux musulmans, il faut qu'ils disent clairement qu'on ne peut et ne doit jamais imposer le port du foulard à une personne. L'École doit respecter la législation de 1905 et j'exprimerai avec force trois exigences :

- dialoguer au cas par cas; le dialogue permet de vérifier s'il y a contrainte et permet d'aider l'individu à se déterminer librement ;

- aucune dispense de cours n'est acceptable ; certains cours, par leur contenu ou la façon dont ils sont enseignés, peuvent traduire des théories ou des hypothèses en contradiction avec les principes de l'Islam : il s'agit en aucun cas d'en être dispensés. Il faut étudier ce que disent Nietzsche ou Darwin et déterminer ensuite sa propre opinion. La mission de l'École est de forger l'esprit critique et c'est ce dont nous avons cruellement besoin aujourd'hui;

- refuser le prosélytisme et prôner la connaissance et le respect mutuels.

Il ne faut pas attiser inutilement la braise des conflits.

Au-delà des craintes concernant le foulard, on s'aperçoit aujourd'hui que beaucoup de celles qui le portent sont en interaction avec leur environnement et ne se marginalisent pas autant qu'on avait voulu le faire croire.

## Comment expliquez-vous l'engouement pour l'Islam des jeunes d'origine maghrébine en particulier ?

Il y a plusieurs niveaux d'attraction : questionnement sur le sens de la vie ; réaction identitaire ; réalités sociales.

La société est perçue comme celle de la consommation. Les valeurs passent après. Chez beaucoup de jeunes, et pas seulement musulmans, se pose la question du sens et des repères face à la globalisation. Face au "tout-à-la-consommation" ils s'interrogent sur les valeurs et forcément la dimension religieuse les interpelle.

Par ailleurs, la diabolisation qu'ils ressentent vis-à-vis de l'Islam les mène à se poser la question : "qui suis-je ?"

L'Islam donne des repères d'identité et de reconnaissance. Il développe une fraternité communautaire. En France aujourd'hui les associations musulmanes sont parmi les plus dynamiques.

Sur un plan plus global, cette ré-islamisation des jeunes est peut-être le plus grand facteur de changement - à long terme - pour l'Islam mondial : les questions que posent ceux qui reviennent à la pratique au

cœur des sociétés modernes imposent aux savants un travail de réforme qui touchera bientôt le monde musulman dans sa totalité. On y voit souvent trop vite un repli communautaire, il s'agit plus concrètement d'une redéfinition de soi pour mieux interagir avec la société.

La première étape de l'intégration a été la plus difficile parce qu'individuelle en France alors qu'ailleurs (Grande-Bretagne ou États-Unis) l'insertion communautaire a posé moins de problèmes. Mais les communautés ghettos auto-organisées ne conduisent pas à la citoyenneté égalitaire et sont porteuses de dangers. Elles restent marginalisées alors qu'en France le système conduit à une intégration qui place l'individu face à la République avec des droits égalitaires de citoyens. C'est à lui, ensuite, de se battre pour être reconnu comme tel et ne pas s'auto-marginaliser.

## Quelles réflexions par rapport à des actes anti-juifs ?

Les musulmans et les juifs ont une coresponsabilité. Il faut condamner les actes judéophobes sans distinction. Il faut néanmoins distinguer entre l'inadmissible judéophobie et la très légitime critique de la politique israélienne.

En disant que je ne supporte pas l'horrible politique de Sharon, je ne fais pas de l'anti-judaïsme: j'exprime une opinion politique. Ferais-je preuve d'islamophobie en disant que le pouvoir saoudien est une horreur ?

Les responsables des associations juives ne doivent pas prendre les citoyens en otage au nom de ce perpétuel soupçon "antisémite" et il faut rappeler que la plupart des jeunes qui commettent ces actes sont en marge et utilisent la violence comme langage au-delà du rapport avec la communauté juive. Cela n'excuse rien mais cela permet de rappeler que cela n'a rien à voir avec les associations musulmanes qui toutes ont dénoncé ces actes.

**Propos recueillis par Michel Debon et Emile Pinard**

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.  
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



### Déménagements internationaux et bien au-delà

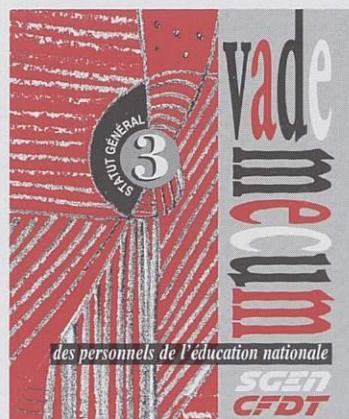
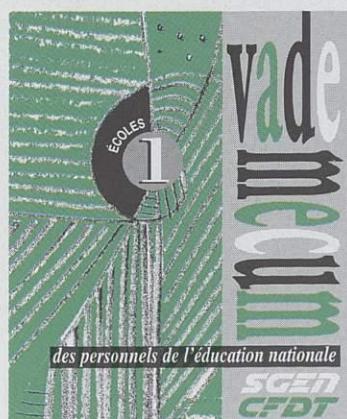
AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00  
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - <http://ags-demenagement.com>



Personnels Atoss et enseignants  
des écoles, collèges, lycées (généraux, technologiques et professionnels), CIO,

**branchez-vous sur internet**

**www.vademecum.sgen-cfdt-plus.org**

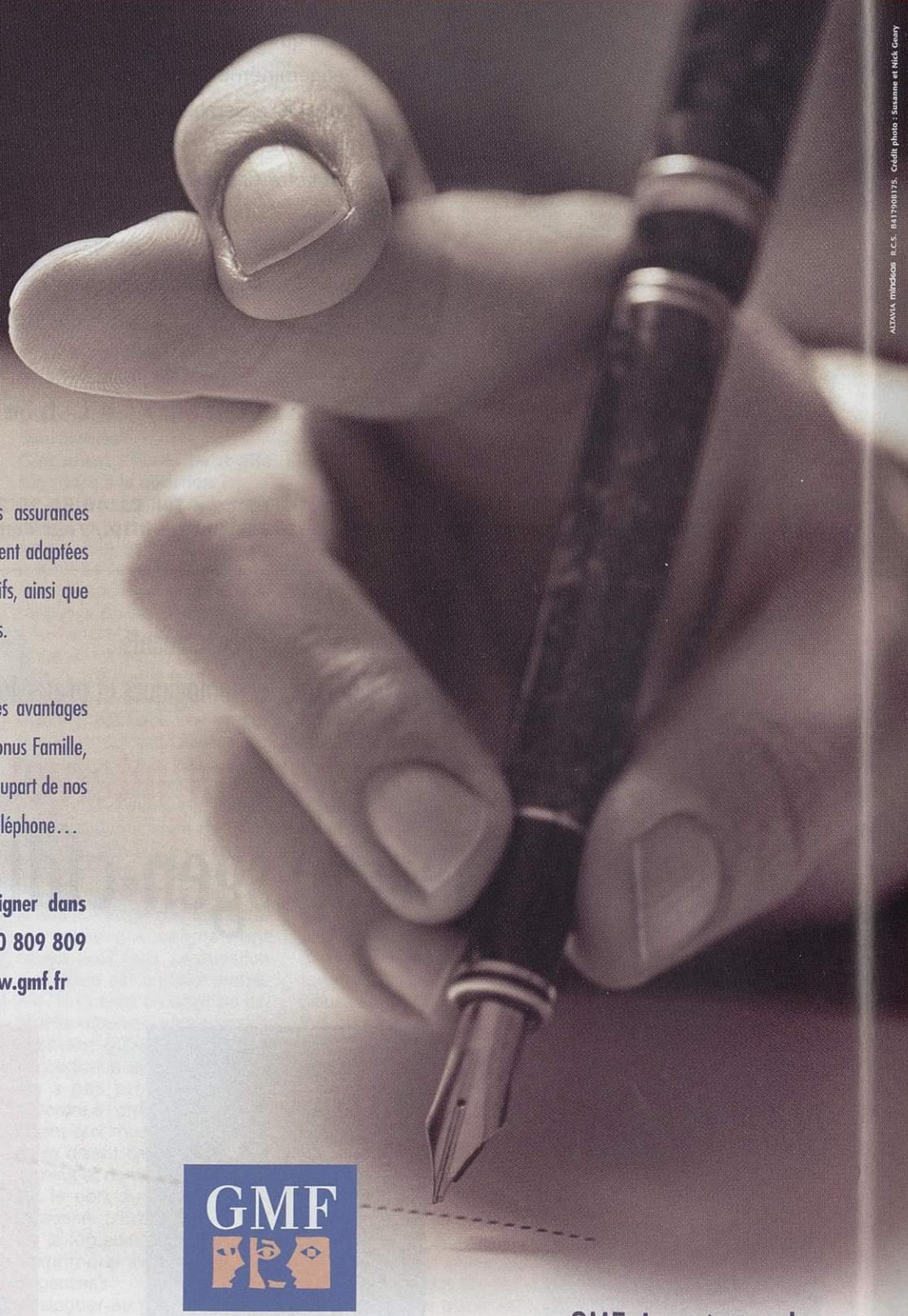


# En matière d'assurance, êtes-vous vraiment sûr d'avoir fait le bon choix ?

À la GMF, nous vous garantissons des assurances famille, habitation, automobile parfaitement adaptées à votre situation à des prix très compétitifs, ainsi que des produits financiers sûrs et performants.

Mais en plus, vous pouvez bénéficier des avantages réservés aux sociétaires GMF tels que : Bonus Famille, Assistance Psychologique incluse dans la plupart de nos assurances, déclaration des sinistres par téléphone...

Alors, n'hésitez pas à vous renseigner dans votre agence GMF Conseil, au 0 820 809 809 (0,12 € TTC la minute) ou sur le site [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



ASSURANCES & SERVICES  
FINANCIERS

GMF. Assurément humain

Les contrats d'assurance et les conventions d'assistance sont conçus par la GMF et ses filiales : GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Protection Juridique et GMF Vie. Les crédits sont accordés par la SEDEF et distribués par la GMF. La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics et Assimilés - Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des Assurances - 76, rue de Prony - 75857 Paris cedex 17.

# Collège-Lycée-CIO

Profession  
EDUCATION

Avril 2002



SGEN CFDT

PERSONNELS DES  
COLLEGES,  
LYCÉES ET  
CENTRES  
D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION

Nouveaux programmes du CAP  
page II  
Mouvement  
page III  
CAP en deux ans  
page IV

...  
...  
...  
...

## DÉBUTER DANS LE MÉTIER

On entend dire  
que l'expérience  
vécue des  
premières années  
d'enseignement  
serait décisive  
pour ce qui  
s'ensuivrait en  
terme de  
déroulement de  
carrière ...  
vrai ou faux ?

**L**a direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère de l'Éducation nationale a constitué un panel de 800 enseignants du second degré qui ont pris leur fonction en tant que titulaires à la rentrée 1993. Ces enseignants sont issus de la première promotion des IUFM créés pour remplacer le dispositif de formation CPR. Ils ont été interrogés à plusieurs reprises. D'autre part la DPD a constitué un autre panel d'enseignants ayant une ou deux années d'ancienneté en tant que titulaires et elle les a interrogés en juin 2001 en reprenant les mêmes questions.

Voici les résultats les plus significatifs.

### LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS

- L'adaptation au niveau des élèves était la première diffi-



Une motivation importante pour devenir enseignant tient au contact avec les jeunes et à la transmission des savoirs.

culté des débutants en 93. C'est la deuxième des débutants actuels avec un pourcentage comparable à celui des plus anciens. L'IUFM prépare plutôt mal à cette difficulté, sans doute que les établissement où les stagiaires effectuent leur stage sont en général moins "difficiles" que ceux où ils sont ensuite affectés.

- Les problèmes de discipline : première difficulté des débutants, deuxième des plus anciens et, chose curieuse, elle ne s'efface pas avec les années d'expérience. L'apprentissage à la gestion de groupes et le savoir faire face à des situations d'indiscipline demeurent un manque dans la formation.
- Les préparations de cours sont la troisième difficulté pour les plus anciens même si elle s'estompe au fil des années. Elles constituent la

quatrième difficulté des débutants (avec un faible pourcentage au départ mais 25% en pourcentage cumulé), ce qui laisse à penser que l'IUFM n'est pas très performant dans ce domaine.

### LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

- L'hétérogénéité des élèves reste la principale préoccupation de tous, même si avec l'expérience cette difficulté diminue. Comment prendre en compte l'hétérogénéité des élèves pour les faire progresser de façon satisfaisante ?
- Intéresser les élèves non motivés : il semble bien que le temps et l'expérience ne fassent pas reculer cette difficulté. Quels dispositifs inventer qui donnent envie aux élèves d'apprendre ? Les enseignants s'appuient une fois sur deux sur le plaisir de com-

prendre ou de pratiquer leur discipline.

- D'autre part, le sentiment de pouvoir aider tous les élèves à progresser, quel que soit leur niveau, est peu partagé. Les difficultés scolaires des élèves sont attribuées aux lacunes antérieures et le manque de temps à consacrer aux élèves ainsi que les effectifs trop chargés des classes ne facilitent pas la tâche.

Enseigner reste un métier jugé difficile mais apportant suffisamment de satisfactions pour que les anciens comme les débutants affirment ne pas regretter leur choix, ajoutant qu'ils le referaient en toute connaissance de cause.

Pour le Sgen-CFDT, ces difficultés peuvent être surmontées en améliorant les dispositifs en vigueur à l'IUFM. En effet les apprentissages concernant la gestion des groupes, la résolution des conflits, le travail en équipe, la diversité des méthodes... sont défaillants voire inexistant. De même, les indispensables allers-retours entre théorie et pratique s'effectuent avec le concours des formateurs et des pairs sont minorés. Les innovations concernant la 2<sup>e</sup> année d'IUFM (cf. BO n°15 du 11 avril 2002) n'intègrent qu'à la marge les mesures préconisées en la matière par le Sgen-CFDT.

Andrée Leblanc



CAP 2003

## Le nouveau CAP en deux ans

### La durée de la formation

Prévue en deux ans, la durée de formation est modulable : CAP en un an, mais aussi en trois ans. C'est au niveau académique que se prennent les décisions sur la durée du cursus.

### Les grilles horaires

Le projet de grilles horaires, pour les élèves sous statut scolaire, a été présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 07 mars 2002. Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), enseignement civique, juridique et social (ECJS), langues vivantes sont généralisés à l'ensemble des CAP. L'aide individualisée est créée en première année en maths/phénoménologie et en français. Les seuils de doublement de la dotation horaire professeur sont abaissés par rapport aux BEP :

- à partir du 19<sup>ème</sup> élève pour tout l'enseignement général, y compris les arts appliqués et l'ECJS. Aucun dédoublement en EPS.
- à partir du 16<sup>ème</sup> élève pour l'enseignement des langues, ainsi que pour tout l'enseignement technologique et professionnel (c'est-à-dire industriel et tertiaire). Demeurent quelques exceptions liées à des spécificités (au 13<sup>ème</sup> élève dans l'hôtellerie-restauration, au 11<sup>ème</sup> dans l'automobile, au 6<sup>ème</sup> dans la conduite).

Trois grilles horaires sont prévues, en fonction de la durée des périodes en entreprise : 12, 14 ou 16 semaines sur le cycle de deux ans. Une liste rattachant chaque CAP à une des grilles sera publiée ultérieurement.

Dans ces projets de grille, des revendications du

Sgen-CFDT ont été entendues, notamment celles sur l'abaissement du seuil de dédoublement. L'introduction de l'aide individualisée est également un point positif. Cependant, la pré-affectation d'une partie du PPCP en lettres-histoire est aberrante et contraire à l'idée même de projet. Enfin, des ateliers facultatifs sont prévus en arts et en EPS, mais ils ne sont pas comptés dans la dotation horaire, autrement dit, ils seront largement virtuels.

Reste le problème de l'évaluation à l'examen. Quatre épreuves, au moins, seront en CCF sur les sept obligatoires. Le Sgen-CFDT demande depuis le début des travaux de rénovation du CAP qu'un bilan soit fait de la mise en place du CCF, notamment dans le secteur tertiaire.

### Les programmes d'enseignement général

Les projets de programme d'enseignement général sont actuellement soumis à la concertation des personnels. Ils sont consultables sur le site du ministère.

Tous les projets rappellent la souplesse nécessaire à leur mise en œuvre. La diversité des publics (élèves sous statut scolaire, apprentis, adultes en formation continue...) et des niveaux (élèves issus de Segpa, de CAP à recrutement sélectif dans certaines spécialités...) imposent que soit laissée une large autonomie aux enseignants. Ils sont prévus pour la durée du cycle de deux ans..

#### • Français

Le programme de français répond à quatre finalités. Il doit aider les candidats :

- à se (re)construire en favorisant une réflexion sur leur identité, leur devenir social, leur histoire personnelle, familiale, sociale et scolaire,
- s'insérer dans le groupe des pairs, comprendre la nature de ses relations avec les autres,
- s'insérer dans l'univers professionnel,
- s'insérer dans la cité.

Pour atteindre ces objectifs, il faut restaurer le statut de l'apprenant, lui redonner confiance par la mise en œuvre d'une pédagogie de projet, un enseignement décloisonné et une pratique raisonnée de la langue. L'acquisition des notions grammaticales sera basée sur l'observation et la réutilisation.

Les activités d'expression orale, d'expression écrite sont comparables à celles du collège et de BEP. Enfin, toutes les thématiques et pratiques de lecture sont recommandées.

#### • L'Éducation civique juridique et sociale

Les principes généraux sont les mêmes que pour les BEP : éducation à la citoyenneté, débat argumenté, utilisation et traitement de l'actualité en classe. Comme en BEP, on trouve : citoyenneté et intégration, citoyenneté, représentation et participation politique.

L'éclairage est un peu différent pour d'autres thèmes : citoyenneté, civilité et droits de l'homme et du citoyen, citoyenneté, travail et justice sociale. Enfin citoyenneté et grands défis du monde contemporain prend la place de citoyenneté et transformation des liens familiaux.

#### • Mathématiques, Physique-Chimie

Le programme proposé a

été rédigé en 1998. Des modifications y ont été apportées. Un long développement est consacré à la place de l'enseignement des mathématiques, de la physique et de la chimie dans la pédagogie de l'alternance, avec un exemple de fiche d'activité liée aux PFMP.

#### • Les mathématiques

Peu de connaissances nouvelles sont demandées par rapport au collège.

Les connaissances exigeables sont réparties en onze unités :

- cinq unités communes : le calcul numérique, le repérage (10 h), la proportionnalité (12 h), les situations du premier degré (8h) et la statistique descriptive,

- six unités spécifiques du secteur industriel : géométrie plane, la géométrie dans l'espace, les propriétés de Pythagore et de Thalès, auxquelles s'ajoutent une unité en productique maintenance, électricité, électrique, audiovisuel et industries graphiques ; les relations trigonométriques dans le triangle rectangle.

#### • Physique-Chimie

Les unités communes sont moins nombreuses, la physique-chimie devant s'enseigner en lien plus étroit avec l'enseignement professionnel. Les parties communes sont la sécurité (prévention des risques chimiques et électriques), en chimie la structure et la propriété de la matière, en mécanique la cinématique et en électricité les lois générales en courant continu.

Il n'y a pas de parties spécifiques dans le tertiaire, l'hôtellerie et le tourisme

#### • Arts appliqués et cultures artistiques

C'est le nouveau nom de cet enseignement en CAP. L'ensemble commun obligatoire représente 50% du temps sur les deux années, l'ensemble libre 25%, l'ensemble optionnel 25%.

L'ensemble commun obligatoire, véritable socle de la formation est consacré au design de produit, de communication, d'espace et d'environnement. L'ensemble libre est laissé à l'appréciation de l'enseignant.

L'ensemble optionnel est celui de l'ouverture à d'autres pratiques, à d'autres cultures artistiques, à d'autres domaines, les heures peuvent être regroupées sous forme de session. Il comporte quatre grandes options, à dominantes disciplinaires, mais qui ne sont pas étanches entre elles : arts du son, arts visuels, patrimoine et spectacle vivant. Une part d'autonomie est possible dans la répartition entre ces trois ensembles.

#### • Vie sociale et professionnelle

Les finalités de l'enseignement de la vie sociale et professionnelle sont, d'une part de permettre l'acquisition d'une démarche de prévention par l'apport de connaissances relatives aux risques professionnels et aux droits et devoirs au travail, d'autre part de favoriser un comportement adapté face à une situation d'accident par la maîtrise de techniques de secourisme. Le référentiel s'articule autour de cinq axes : l'individu dans son parcours professionnel, dans l'entreprise, au poste de travail, l'individu comme acteur des secours et comme consommateur avisé.



## MOUVEMENT

**Mouvement spécifique****I. les postes spécifiques**

Les candidatures à ces postes ont été examinées par les inspecteurs généraux qui ont présenté leurs avis à des groupes de travail composés de représentants de l'administration centrale et d'élus en CAPN, entre le 3 et le 8 mars. Ces propositions d'affectation ont ensuite été évaluées par les formations paritaires mixtes siégeant pour le mouvement inter académique. Les personnels affectés sur un de ces postes recevront du recruteur leur arrêté d'affectation (en juin après le mouvement intra académique). La DPE a recensé 4183 candidatures; 850 affectations ou mutations seront faites dont 144 concernent les néo-titulaires. Rappel : pour être examinée, une candidature, déposée sur SIAM par Internet ou minitel, doit être complétée par une notice et un dossier dont le contenu est précisé dans le BO.

Une question récurrente : la publication des postes sur SIAM.

Cette année encore, les élus ont rappelé leur exigence que tous les candidats soient traités à égalité. Cela suppose que seuls soient pourvus les postes publiés sur SIAM au moment du dépôt des demandes. Sinon, certains bénéficieraient d'une sorte de "droit d'initié" soit en connaissant par un biais non officiel la vacance officieuse de tel ou tel poste. Cette exigence de transparence se heurte à plusieurs difficultés :

- la négligence ou le retard dans la déclaration des postes vacants de la part des rectorats ;
- l'absence de clarté dans l'étiquetage de certains postes en raison de l'histoire de la discipline ;
- le risque qu'un poste libéré par la mutation de son titulaire et non pourvu immédiatement ne soit "récupéré" par le rectorat et ne réapparaisse plus ensuite

au mouvement spécifique national ;

- le risque qu'une option ne soit fragilisée par le non-replacement par un titulaire "qualifié".

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Sgen-CFDT demande la publication sur SIAM de tous les postes spécifiques et pas seulement de ceux déclarés vacants. Outre le fait de permettre de pourvoir tous les postes en respectant l'égalité entre tous les personnels, cela aurait le mérite d'obliger ministère et rectorats à établir un état exhaustif des postes spécifiques implantés. L'idée fait lentement son chemin tant chez les partenaires syndicaux qu'au ministère. Les élus du Sgen-CFDT ne désespèrent donc pas de voir leur ténacité reconnue et cette mesure de bon sens adoptée.

**II. Sections internationales**

378 candidatures pour 67 postes à pourvoir. À noter cette année l'absence au groupe de travail des chefs d'établissements des lycées concernés.

En EPS, les élus ont obtenu que l'inspection générale modifie sa sélection pour une section d'un lycée du Sud : pour 4 postes, l'IG avait en effet retenu, sur 25 candidats correspondant au profil, 4 hommes. Au final, une femme a été retenue.... L'égal accès à tous les emplois est une revendication qu'il faut toujours remettre sur le métier.

**III. Sections BTS**

À noter que quelques postes sont restés vacants soit faute de candidats soit parce que les IG n'en ont trouvé aucun correspondant selon eux au profil du poste.

**IV. Théâtre et cinéma audiovisuel**

En théâtre, les 13 postes publiés ont été pourvus, dont les 2/3 le sont par des candidats déjà en poste dans l'académie (4 au moins étaient déjà dans l'établissement comme TZ ou en com-

plément de service). Un poste libéré par le mouvement n'a pas été pourvu. En cinéma-audiovisuel, 4 des 16 postes publiés restent vacants faute de candidatures recevables. À noter que le choix entre les candidats a été effectué par l'IG après la réunion d'un groupe d'"experts" de la discipline choisis par elle :

Pour ces deux mouvements, les IG sélectionnent des candidats alliant une solide formation théorique à une expérience fournie dans le système scolaire (animation d'ateliers, de clubs...). Ils cherchent aussi à assurer de leur capacité à travailler en équipe avec un partenaire professionnel et des collègues enseignants. La note de service exclut la nomination de néo-titulaires sur ces postes. Mais le groupe de travail a cependant décidé, à l'unanimité, d'accepter l'affectation d'un stagiaire en situation, issu du concours réservé, qui assurait l'enseignement du cinéma depuis plusieurs an-

nées, en tant que contractuel.

**V. CPGE**

2315 candidatures ont été déposées pour 185 postes. Même si des progrès ont été réalisés depuis 3 ans, la DPE et les IG sont toujours en peine de dresser la liste exhaustive et claire de tous les postes CPGE. D'où un affichage sur SIAM incomplet et approximatif.

Il est donc conseillé de postuler de façon large, d'autant que les IG apprécient les candidats acceptant la mobilité géographique et cherchant à pourvoir tous les postes se libérant en cours de mouvement voire après.

Si le profil type du bon candidat est un agrégé (de préférence du concours externe) dans un bon rang, présentant un dossier étayé et actualisé, bardé de titres et diplômes divers, ayant brillé lors d'une récente inspection, mobile et joignable à tous moments, on peut distinguer quelques différences selon les disciplines :

les IG de mathématiques et physiques préfèrent les éléments jeunes et brillants ; quant aux littéraires ils privilient plutôt la maturité personnelle et pédagogique. Rôle des élus des personnels : on l'aura compris, la sélection des candidats est l'apanage de l'Inspection générale.

Mais les élus ne sont pas spectateurs passifs ; d'abord ils s'assurent que les dossiers recevables ont bien été examinés et que les règles d'égalité entre candidats soient respectées.

Ils demandent aux IG des précisions sur leurs critères de choix et apportent leurs arguments dans les débats qui précèdent la décision. Ces renseignements peuvent vous aider à améliorer votre dossier pour une prochaine candidature, si vous n'êtes pas retenus.

Encore faut-il que vous fassiez parvenir, avant le groupe de travail, les éléments qui leur permettront de vous défendre.

**Mouvement inter académique**

**Du 5 au 12 Avril, les instances paritaires ont examiné le projet de mouvement 2002. Selon le ministère, il y a eu 44200 demandes (40600 en 2001) dont 24000 titulaires et 20200 stagiaires (23000 et 17300 en 2001). Environ 45% des titulaires obtiennent satisfaction.**

**Les élus du personnel de toutes les organisations ont, en préalable, dénoncé deux points noirs :**

- l'affectation définitive, hors barème, de 56 collègues dans l'académie où ils avaient été nommés en 2001 à titre provisoire, suite à une "intervention". La pratique du piston n'est pas neuve et depuis deux ans transparente puisque les élus en sont informés. Elle n'en reste pas moins inadmissible, surtout en ces temps de rappel au civisme et de lutte contre le clientélisme. Ces nominations ont été compensées nombre

pour nombre par des entrées supplémentaires dans les académies concernées pour ne priver personne, cette année, de mutation. Mais, de ce fait, les équilibres entre académies ne sont plus respectés et on obérit aux mouvements suivants.

• Le traitement informatique de certaines demandes simultanées et des documents confus rendaient délicate l'analyse du projet. Les élus ont réclamé et obtenu des documents complémentaires. Cela explique le retard et les changements du calendrier qui ont éprouvé les nerfs des candidats.

Le Sgen-CFDT s'est montré vigilant quant aux affectations des néo-certifiés issus de la formation continue. Il a dû s'assurer que les vœux de chacun étaient respectés, qu'il s'agisse de rester dans leur académie en formation continue ou de passer au mouvement inter

académique pour aller en formation initiale. Les opérations se sont ensuite déroulées selon les règles : les élus ont fait rectifier des erreurs de barème et travaillé à améliorer le projet. Les adhérents qui avaient transmis une fiche syndicale par minitel ou Internet ont pu consulter leur résultat immédiatement après les commissions.

Toutes les barres d'entrée dans les académies sont disponibles sur le site : [www.sgen-cfdt-plus.org](http://www.sgen-cfdt-plus.org)

Tous ceux qui participent à la phase intra académique doivent penser à faire leur fiche syndicale sur ce site ou sur mi-nitel 36 14 SgenMut.

C'est à cette condition que les élus académiques pourront vérifier et suivre leur dossier. Votre information et votre défense dépendent d'abord de vous.

## EN BREF

## VIE LYCÉENNE

*Nouveaux textes concernant la vie lycéenne (cf. BO n°14 du 4 avril 2002).*

*- Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : un nouveau décret est sorti, stipulant que les élus lycéens seront désormais élus pour deux ans au scrutin plurinominal majoritaire à un tour.*

*Par ailleurs, une note de service reconnaît le rôle que jouent les élus lycéens dans le dialogue avec l'administration. Elle incite à faciliter leurs mandats : absences non comptabilisées ; développement des relations entre les membres des CAVL et ceux des autres instances lycéennes par :*

*- le développement des moyens de communication ; chaque lycéen élu au CAVL et chaque vice président de conseil de la vie lycéenne (CVL) devrait disposer d'une adresse électronique et d'un accès à Internet dans son établissement. Des informations peuvent aussi être diffusées par le biais des sites académiques rectoraux. La publication d'un bulletin de CAVL est encouragée ;*

*- des rencontres entre instances lycéennes. Des réunions thématiques peuvent regrouper plusieurs CVL au sein d'un bassin ou d'un département, des rencontres entre membres du CAVL et membre d'un CVL sont souhaitées. Des échanges entre différents CAVL sont envisagées. Une carte de membre spécifique du CAVL devrait être généralisée, afin de faciliter la présence des élus lycéens dans les établissements.*

*Pour le Sgen-CFDT, toutes ces incitations prouvent que la démocratie lycéenne a du mal à vivre dans les établissements : difficiles mandatements des élus lycéens, faute d'échanges et de contacts réguliers avec leurs camarades ; difficulté à exercer leurs mandats (absences mal comprises par certains enseignants ou chefs d'établissements) ; difficultés à rendre compte.*

*Plus que jamais, il est nécessaire que les personnels accompagnent les élèves dans ce difficile apprentissage de la citoyenneté et facilitent le plus possible leur engagement.*

*Autres informations : organisation et préparation des élections, organisation du scrutin, dépouillement et attribution des sièges, délais de contestation et voies de recours.*

## VOIE PROFESSIONNELLE

## LE CAP NOUVEAU EST ARRIVÉ

Entamée en octobre 2000, par une série de tables rondes, auxquelles le Sgen-CFDT a participé de manière soutenue, la réforme du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) approche enfin de son terme... Explications sur le nouveau CAP en deux ans.

**L**a refonte des différents référentiels d'activités professionnelles est en cours ou est achevée selon les spécialités. Ce travail se fait au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC).

Le CAP est le diplôme professionnel le plus ancien. Le certificat de capacité professionnelle est créé en 1911 et devient le CAP en 1919. C'est le premier niveau de qualification. C'est aussi le diplôme le plus présenté par des candidats d'origines très diverses.

En 2000, 277 234 candidats se sont présentés à cet examen, dont 103 111 issus d'établissements scolaires publics, 24 282 d'établissements privés sous contrat, 6 400 d'établissements hors contrat, auxquels il faut ajouter 95 427 apprentis, 14 154 adultes de la formation continue. C'est aussi le diplôme le plus divers : environ 220 CAP (du CAP métiers de la pierre à celui de navigation fluviale en passant par les CAP conduite routière, coiffure, employé technique de collectivité etc.).

## METTRE UN TERME AU CHARIVARI

Les CAP en trois ans, avec un recrutement en fin de cinquième, s'étaient au fil du temps transformés en CAP deux ans dans le plus grand désordre.

Le Sgen-CFDT demandait la réforme et la création de CAP "vraiment professionnalisés".

Le projet de décret portant règlement général du nouveau CAP a été présenté au



Chambre noire

*Le CAP est aussi le diplôme le plus divers : il en existe environ 220 différents.*

conseil supérieur de l'éducation du 20 septembre 2001. Il correspond, globalement, à la revendication du Sgen-CFDT.

Le référentiel de certification, organisé en unités, pour permettre notamment la validation des acquis de l'expérience, comprend au maximum sept unités, plus une unité facultative. Il ne doit pas y avoir de sous-épreuves. Les périodes de formation en milieu professionnel seront de douze à dix-huit semaines selon les spécialités. L'examen comprendra "au moins quatre épreuves évaluées en contrôle en cours de formation et des épreuves évaluées à la fois par CCF et par contrôle ponctuel." Le candidat recalé conserve, à sa demande, pendant cinq ans les notes obtenues aux unités. C'est donc le candidat qui choisit les notes qu'il conserve, y compris, celles qui sont inférieures à la moyenne. Le principe de la

double moyenne pour être reçu est injustement maintenu, (c'est-à-dire moyenne générale et moyenne à l'ensemble des unités professionnelles), à la demande de certaines organisations patronales. C'est le seul diplôme dans ce cas !

## VERS L'HOMOGÉNÉISATION

Les grilles horaires, présentées au Conseil supérieur de l'éducation du 07 mars 2002 sont construites sur le modèle de celles des BEP et des Bac pro. Elles concernent les élèves sous statut scolaire. Enfin, les programmes d'enseignement général sont également revus et sont soumis à la consultation des personnels sur le site eduscol.

Ils s'appliqueront, comme l'ensemble de la réforme à compter de la rentrée 2002.

Daniel Trillon

Avril 2002

Dossier polyvalence

Compte-rendu de recherche page II

Images et représentations page III

Aides-éducateurs page IV

## UNE STRUCTURE ET DES MÉTIERS QUI ÉVOLUENT

**U**n maître, seul, debout entre son tableau noir et sa classe, c'est encore ce qui résume l'école dans la représentation populaire, et c'est aussi, sans doute un mode de fonctionnement dominant.

### ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Depuis plusieurs années pourtant, les acteurs et les modalités d'exercice de la profession se sont diversifiées dans le premier degré : échanges de service, décloisonnements, intervenants extérieurs.

Il n'y a là rien de vraiment nouveau mais ces évolutions, ces dernières années, ont connu un regain d'actualité pour plusieurs raisons.

D'une part la redéfinition des contenus d'enseignement, la diffusion de nouveaux outils, l'incitation à développer des pratiques actives a incité les maîtres à faire appel à des «experts» : c'est le cas en particulier pour les langues vivantes, pour les nouvelles technologies, mais aussi pour les enseignements artistiques et les activités sportives.

D'autre part, l'introduction dans les écoles des aides-éducateurs a accéléré, dans les écoles concernées, la diversification des modalités d'apprentissage. On peut se demander, dans ces conditions, ce que devient la polyvalence de l'enseignant des écoles.

**Évolution des missions, nouveaux adultes dans l'école : les prises en charge de l'élève se diversifient, le métier enseignant se transforme. Pour les personnels comme pour les élèves, ces changements doivent être anticipés, évalués et régulés.**



*Un maître, seul, debout entre son tableau noir et sa classe, c'est encore ce qui résume l'école dans la représentation populaire.*

Les nombreux écrits et références à la polyvalence révèlent une notion à géométrie variable. Elle est tantôt conçue comme compétence experte dans chacune des disciplines. La barre est alors tellement haute qu'elle en devient inatteignable. Ce n'est bien sûr pas la compétence attendue pour mettre en œuvre les programmes au niveau de l'école primaire. Elle est tantôt évoquée comme polyvalence de

l'équipe. Mais qu'en est-il alors des compétences de chacun de ses membres ? Est-ce que les professeurs de collège, spécialisés chacun dans leur discipline, pratiquent la polyvalence d'équipe au sens où nous la souhaiterions pour le primaire ? Et même si cette formule s'avérait pertinente, est-ce que la structure actuelle de l'école, avec les unités de trois ou quatre classes, rendrait sa mise en œuvre possible ?

À l'évidence, il y a des voies intermédiaires à explorer.

Car les évolutions en cours ne sont pas à refuser a priori. Elles suivent, et c'est inéluctable, l'évolution des savoirs, des techniques et des mentalités, l'adaptation nécessaire de l'école au monde.

### RÉFLEXION SYNDICALE

On devrait par contre s'inquiéter d'évolutions qui se feraient sans un minimum de réflexion sur les effets induits : les effets sur le travail des personnels, leur identité professionnelle et l'adaptation de leurs compétences à leurs missions ; les effets aussi sur les modalités d'apprentissages proposées aux élèves et la qualité de l'offre éducative. L'enjeu est de taille car les revendications relatives à l'augmentation du temps de concertation et à la réduction du temps de travail ne pourront être éternellement éludées. Elles obligentront à préciser avec quels acteurs et selon quels principes seront assurées les missions de l'École.

Le Sgen-CFDT ne peut faire l'économie de cette réflexion : il y va de sa capacité à décliner un projet revendicatif qui concilie la défense des conditions de travail des personnels et l'intérêt des élèves.

Françoise Lebocey

## DE LA POLYVALENCE

## COMpte-rendu d'une recherche

*Le Sgen-CFDT a profité du rassemblement de ses délégués départementaux à Marly-le-Roi les 12, 13 et 14 mars pour engager un débat sur la polyvalence, sa réalité et son évolution. Anne-Marie Chartier, chercheuse à l'INRP et responsable d'une étude sur ce sujet, est venue apporter sa pierre à cette réflexion.*

*Nous retiendrons ici quelques éléments de son intervention.*

## LA CULTURE PROFESSIONNELLE

Depuis l'instauration du Deug instituteur et encore plus depuis le recrutement au niveau licence des professeurs des écoles (PE), on pensait que les maîtres du premier degré allaient renâcler devant la polyvalence. Or les recherches ont montré que les jeunes PE restent attachés à la polyvalence, en particulier parce qu'elle conduit à la responsabilité d'une classe avec un lieu de référence dans lequel l'enseignant s'investit.

## LA RÉALITÉ ET LES REPRÉSENTATIONS

Les enseignants interrogés répartissent les disciplines sur trois cercles.

Le premier cercle est constitué des disciplines qui ne se délèguent pas : le français et les mathématiques. Le deuxième cercle est constitué des disciplines qui se délèguent, mais à des enseignants : sciences et histoire-géographie. Le troisième cercle, enfin, comprend les disciplines qui «s'externalisent» : arts, EPS, nouvelles technologies, langues vivantes.

Le fonctionnement des classes et la mise en œuvre de l'ensemble des aspects du programme sont extrêmement hétérogènes. Mais les enseignants expriment un attachement à la polyvalence comme valeur à défendre, comme refus du consumérisme et

nisation, de la concertation et de la régulation.

## PISTES DE RÉFLEXION SYNDICALE

En conclusion, Anne-Marie Chartier suggère quelques pistes :

- accepter un objectif intermédiaire entre l'idéal inatteignable et le renoncement ;
- tenir compte de l'attachement majoritaire



Anne-Marie Chartier et Françoise Lebocey à Marly-le-roi

aussi d'une perte de pouvoir des enseignants. L'offre d'intervenants, quand elle existe, apparaît toutefois difficile à refuser, notamment quand elle soulage le maître de certaines tâches.

## LES EFFETS SUR LES ENFANTS

Les observations ont montré que la multiplicité des intervenants avait des effets néfastes pour les enfants de milieu défavorisé, pour lesquels était nécessaire davantage de cohérence et de structuration du fonctionnement scolaire. Pour que le partage des interventions produise des effets positifs, il faut le conduire dans la durée, se donner le temps de l'organisa-

tion et de la régulation.

des maîtres à leur statut de maître référent d'une classe entendue à la fois comme groupe d'élèves et comme lieu d'exercice ;

- prendre en considération la structure des écoles, avec ses petites unités, qui ne permettrait de toute façon pas un fonctionnement de type secondaire ;
- distinguer sans hypocrisie dans les analyses ce qui relève de l'intérêt de l'enfant et de l'intérêt des personnels ;

- admettre que les évolutions souhaitées par l'institution ne marchent que si elles apportent une amélioration en terme de statut ou de conditions de travail.

Françoise Lebocey

## ESSAIS DE DÉFINITIONS

Le concept de polyvalence peut se comprendre de plusieurs façons. Les différentes acceptations du mot ne sont pas contradictoires et se recouvrent souvent. Le débat sur la polyvalence gagnera en clarté et en rigueur si l'on garde à l'esprit les différents sens du mot.

## La polyfonctionnalité

Il s'agit de toutes les fonctions que doit assumer un enseignant du primaire, en plus d'enseigner et d'éduquer. On peut citer : les multiples formes de partenariat, le travail d'équipe en amont et en aval des enseignements, la concertation et la gestion des intervenants extérieurs, l'investissement dans le projet d'établissement...

ciales et intellectuelles.

L'objectif est de renforcer les capacités de transfert et de réinvestissement (apprendre à apprendre).

## La pluridisciplinarité

L'acceptation la plus commune est la maîtrise professionnelle de l'ensemble des disciplines. Dans cette pluri-spécialisation, le nombre des savoirs à maîtriser est contrebalancé par un approfondissement limité de chacun, proportionné aux exigences de l'école élémentaire.

## L'interdisciplinarité

On parle ici de la maîtrise des liens et articulations entre les disciplines.

Ces liaisons peuvent être **synchroniques** (différents objets d'enseignement dans une même séquence) ou **diachroniques** (enchaîner des séquences différentes) ; **réactives** (saisir des occasions fortuites) ou **proactives** (construites préalablement).

Dans tous les cas, il s'agit de donner un sens global à l'acte d'apprendre.

## La transdisciplinarité

On évoque sous ce terme la capacité à développer chez l'élève des compétences transversales : compétences méthodologiques, maîtrise des concepts de temps et d'espace, attitudes so-

## La polyintervention

Il s'agit de l'adaptation à une multiplicité de publics, dans des situations et auprès de populations fort hétérogènes : les différents niveaux du primaire; les classes uniques ou à plusieurs cours; les Zep ou zones sensibles; les enfants handicapés ou les enfants non francophones...

Maîtriser ces différentes acceptations permet de mieux cerner la réalité du métier d'enseignant du primaire même si, au quotidien, le travail est perçu comme un tout. Les termes du débat porteront sur la hiérarchisation et l'articulation qui peuvent et doivent s'opérer.

## Référence

«Perspectives documentaires en éducation» n°46/47 - INRP 1999 - Deviterne, Prairat, Retornaz, Schmitt



## IMAGES ET REPRÉSENTATIONS DE LA POLYVALENCE

Quelles images se font de leur métier les jeunes professeurs des écoles ? Eirick Prairat et Annick Retornaz, enseignants à l'IUFM de Lorraine, ont conduit une enquête pour préciser des représentations. Prenant comme hypothèse que ces représentations se structurent fortement pendant les premières années,

ils ont interrogé un échantillon composé de PE1 en début d'année, de PE 2 en fin de seconde année et de PE3 en fin de première année d'exercice. Une version plus complète de l'enquête et des analyses afférentes est parue dans les «Cahiers Alfred Binet» n°664 de septembre 2000.

## FORMATION

Dans la construction des compétences de professeur des écoles, quel moment de formation a le plus compté ?						
	degré d'importance attribué à chaque proposition					note moyenne
	fréquence (%) par classe de notes	0-1	2-3	4-5	6-7	8-9
la formation primaire et secondaire	4	15	27	32	22	5,7
la formation universitaire	7	19	35	31	8	4,8
la formation générale à l'IUFM	0	2	7	35	56	7,5
la formation disciplinaire à l'IUFM	1	1	3	32	63	7,7
la formation dans les classes en pratique accompagnée	1	0	1	6	92	8,5
la formation dans les classes en responsabilité	0	0	0	4	96	8,7

C'est l'expérience du terrain qui est massivement plébiscité. Non seulement celle qui est constituée par l'action en situation, mais aussi celle du maître chevronné. les professeurs des écoles paraissent encore tributaires de

conceptions empiristes de la formation, qui s'apparente plus à une notion de métier (apprentissage par initiation et expériences), qu'à celle de profession (formation explicite et éducation rationnelle).

## CONCLUSION

Au travers de ces représentations, ce n'est pas une partition entre pro et antipolyvalence qui émerge, mais un rapport ambivalent à la polyvalence qui traverse chaque enseignant. Emblème identitaire et tâche impossible, la polyvalence est à la fois louée et critiquée, mise en avant et partiellement récusée, défendue et escamotée. Ce débat qui clive les

acteurs traverse l'institution elle-même, qui ne se prive pas d'émettre des injonctions parfois contradictoires. C'est dans ce cadre que se posent très concrètement les questions relatives aux intervenants extérieurs, à l'utilisation prochaine des dominantes de formation, et très immédiatement celles concernant les aides éducatrices.

## ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES

Disciplines	Aisance et difficulté dans l'enseignement des disciplines à l'école élémentaire											
	que vous enseignez avec le plus d'aisance				que vous enseignez avec le moins d'aisance				où vous solliciteriez volontiers une aide		que vous souhaiteriez ne plus avoir à enseigner	
	PE1	PE2	PE1	PE2	PE1	PE2	PE1	PE2	% rang	% rang	PE1	PE2
	%	rang	%	rang	%	rang	%	rang	%	rang	%	rang
Français	65	2	66	2	8	10	8	9	6	10	6	9
Mathématiques	70	1	68	1	10	9	8	10	10	9	7	10
Sciences et technologie	28	4	43	3	41	4	34	6	37	5	35	3
Histoire	27	5	22	7	30	5	40	3	17	7	30	5
Géographie	18	6	10	9	21	7	33	7	13	8	26	7
Education civique	5	10	5	10	47	3	34	5	39	4	32	4
Educ. Phys. et Sport.	42	3	24	5	13	8	12	8	20	6	26	6
Arts plastiques	15	8	11	8	29	6	49	1	41	3	58	1
Education musicale	12	9	27	4	48	2	35	4	53	2	24	8
Langues vivantes	18	7	24	6	52	1	40	2	58	1	35	2
Aucune											15	6

% : fréquence de citations dans les trois premiers rangs

rang : classement des fréquences de citation

Les disciplines fragilisées dont l'enseignement est problématique à l'école élémentaire sont bel et bien celles de la sensibilité (arts plastiques, musique)

et les nouveaux enseignements (langues vivantes, éducation civique). Il faut pourtant reconnaître un «effet-formation» qui conduit à infléchir pendant

la formation la perception et l'attitude à l'égard d'un domaine ou d'une discipline. Cet effet peut s'exercer dans un sens positif ou négatif.

## DEMANDE DE FORMATION

La demande de formation en début de formation (PE1), en fin de formation (PE2) et après une année d'exercice professionnel (PE3)	fréquence (%) de citations				
	rang 1	rang 2	rang 3	total	
La construction de séquences d'apprentissage dans chacune des disciplines de l'école élémentaire	PE1	36	19	7	62
	PE2	7	4	6	17
	PE3	6	4	13	23
La construction de projets ou d'activités qui font appel à plusieurs disciplines	PE1	9	15	10	34
	PE2	13	13	7	34
	PE3	29	13	6	48
La programmation et l'organisation d'interventions multiples dans la classe (intervenants municipaux, parents, aide-éducateurs, professionnels, ...)	PE1	2	3	5	9
	PE2	8	11	16	35
	PE3	6	6	6	18
L'articulation et la liaison des différentes disciplines et/ou activités de l'école primaire	PE1	4	8	11	23
	PE2	1	11	6	18
	PE3	4	15	10	29
La construction d'activités visant à développer les compétences transversales et méthodologiques des élèves	PE1	12	25	17	54
	PE2	6	10	23	39
	PE3	14	25	17	56
La participation et l'organisation à/d'un travail d'équipe (équipe de cycle, équipe pédagogique, ...)	PE1	3	6	9	17
	PE2	10	17	15	42
	PE3	4	10	13	27
La maîtrise des particularités de la pratique en maternelle (par ex : absence de découpage disciplinaire, travail en atelier, psychologie du jeune enfant, ...)	PE1	11	14	11	36
	PE2	17	17	7	42
	PE3	10	15	6	31
La gestion des classes à cours multiples (par ex : CP/CE1, classe unique, ...)	PE1	23	10	23	57
	PE2	37	17	16	69
	PE3	25	10	23	58

En première année, les demandes de formation portent prioritairement sur l'habileté didactique dans les différentes disciplines. La polyvalence s'interprète alors comme une esquisse de plurispécialisations. Au terme de la seconde année, deux nou-

velles préoccupations se font jour : approfondir la gestion des classes à cours multiples et la maîtrise de la pratique en maternelle. Ce n'est qu'après la première année d'exercice que l'interdisciplinarité devient une dimension pro-

fessionnelle digne d'attention. Comme si les jeunes professeurs, devenus responsables de la réussite de leurs élèves, mesuraient les déficits d'une formation initiale qui privilégiait la maîtrise de disciplines identifiables et différenciées.

## LE MOIS

## ENQUÊTE

## • Le recrutement lorsqu'il correspondait à un projet portait sur :

BCD	57%
Tice	47%
EPS	5%
Aide à enfant handicapé	5%

## • Les tâches réellement effectuées par les aides éducateurs :

Animations d'ateliers	89%
Aide à l'encadrement	81%
Aide matérielle	69%
Surveillance	48%
Activités extra scolaires	47%
Soutien	45%
Elaboration de projets	44%
Activités disciplinaires	40%

## • Leur présence a permis de :

Faire ce qu'on ne faisait pas avant (travail en petits groupes, sorties scolaires, activités artistiques,...)	91%
Faire mieux ce qu'on faisait avant (gestion de la BCD, ateliers du midi, soutien,...)	75%
Soulager les enseignants de certaines tâches (gestion matérielle, activités sportives et culturelles,...)	61%

## • La présence des aides-éducateurs a posé des problèmes de :

Définition des fonctions	48%
Concordance entre les projets et les compétences	23%
Répartition des missions entre aides-éducateurs et enseignants	20%
Travail en équipe	18%

## • Les maîtres de l'école sont tous concernés par la présence des aides-éducateurs :

Oui	60%
Non	33%

## • Les aides éducateurs doivent se spécialiser :

Oui	62%
Non	33%
Sans avis	5%

## • Des nouveaux métiers ont émergé :

Oui	74%
Non	15%
Sans avis	11%

## • Quels noms donner à ces métiers ? (nombre de citations)

Aide éducateur	41
Assistant d'école	15
Aide enseignant	14
Documentaliste	13
Animateur d'école	8
Secrétaire administratif	8
Intervenant informatique	8
Éducateur nouvelles technologies	8
Médiateur scolaire	6

## • Quelles activités pourraient être confiées aux aides éducateurs ? (nombre de citations)

Arts plastiques	16
Technologie de l'information	15
Secrétariat	15
Musique et chant	12
Éveil scientifique	11
EPS	8
Langues étrangères	5

## AIDES - ÉDUCATEURS

## Y A T-IL NOUVEAUX MÉTIERS ?

Une enquête a été menée par le Sgen-CFDT, dans les écoles élémentaires et maternelles, de septembre 2001 à février 2002.

Les 202 réponses exploitées proviennent principalement d'écoles en milieu rural ou d'écoles en Rep de milieu urbain de 13 départements à configuration mixte.

**D'**embledée, 30% des équipes reconnaissent qu'elles n'avaient aucun projet de recrutement, et qu'elles ont, avant tout, cédé à une opportunité. En clair: «on embauche et on verra». Dans toutes les écoles, BCD et Tice occupent le devant de la scène du recrutement, la plupart des équipes présentant ces activités comme des «animations d'ateliers». Une première distorsion apparaît entre le nombre et la nature des missions initialement inscrites dans les contrats et les tâches effectivement réalisées. En moyenne, 3 activités sont prévues mais... 5 sont réalisées.

Parmi ces activités, on retrouve, dans 40% des cas, la participation à des activités de type disciplinaire, parfois franchement avouée («il ou elle assure maths et français avec une demi classe»), parfois moins nettement («il ou elle encadre arts plastiques et musique en collaboration avec...»)

## POLYVALENCE

Dans trois écoles sur quatre, on reconnaît que les missions prévues au contrat ont évolué. Une telle information rassure, d'un côté, sur la capacité d'adaptation dont ont fait preuve les équipes mais explique aussi, d'un autre côté, les soucis rencontrés par certains jeunes qui considèrent que leur contrat n'est pas respecté, parce que trop rarement mis en conformité.

D'une façon générale, le bénéfice de l'opération est attesté : «On fait des choses qu'on ne faisait pas avant ; on fait mieux ce qu'on faisait avant ; on est soulagé de cer-



taines tâches». Les aides-éducateurs sont déclarés indispensables par 89% des sondés.

Outre les tâches classiques (animation, soutien, renforcement de l'encadrement...), l'emploi à des tâches «administratives», bien que prohibé, est nettement confirmé. La spécialisation est souhaitée dans 60% des réponses mais chaque équipe imagine, selon ses propres besoins, une formation spécifique.

Par contre, deuxième distorsion sensible dans cette enquête, on attend également, de ces personnels une disponibilité de type poly-activité... le beurre et l'argent du beurre en quelque sorte ! De façon massive (74%), les équipes se déclarent convaincues qu'il y a bien nouveau métier. La dénomination souhaitée est majoritairement celle d'aide-éducateur, suivie d'assistant d'école, puis d'aide enseignant ou encore de documentaliste du premier degré,...

À la question : «Certaines missions d'enseignants peuvent-elles être confiées aux aides-éducateurs ?», 30% seulement affirment que c'est souhaitable et qu'ils le

pratiquent... alors que, par ailleurs, 40% des équipes reconnaissent la présence de ces personnels dans des activités disciplinaires. Cet écart est sans doute lié à l'incertaine et mouvante frontière entre la gestion d'une activité en responsabilité et la co-participation à cette même activité. Sont cités en désordre, les arts plastiques, la musique, l'EPS,... mais aussi les langues, l'informatique, les activités de soutien.

## PÉRENNAISER ET PROFESSIONNALISER ?

Les résultats de cette enquête peuvent être lus comme un plaidoyer pour le maintien de ce nouveau service.

Mais ils confirment aussi que la liberté (ou l'abandon) vécus par les équipes d'enseignants ayant accueilli un aide-éducateur ont pu produire le pire ou le meilleur.

Le témoignage des enseignants, que l'administration n'a pas encore interrogé sur ce dispositif, sera déterminant pour faire évoluer et pérenniser les nouveaux services mis en place.

**Maurice Bossuat**

## La formation des enseignants doit changer

Comme tous les métiers, enseigner s'apprend.

Plus que jamais, l'IUFM apparaît comme le lieu adéquat de cet apprentissage. Construite comme un processus continu articulant formation initiale, accompagnement à l'entrée dans le métier et formation continue, la formation doit donner aux personnels les moyens de remplir les missions qui leur sont confiées et se fonder sur plusieurs principes :

- mieux associer les personnels aux dispositifs de formation ;
- être une véritable préparation au métier réel, permettre de répondre aux questions posées et de s'adapter aux évolutions de la profession (maîtrise de l'hétérogénéité, accompagnement individuel, gestion de la classe et des situations de conflit, élaboration et mise en œuvre de projets, travail en équipe, liaison avec les familles et les autres partenaires) ;
- réfléchir sur les valeurs qui doivent fonder les missions de service public.

L'accompagnement à l'entrée dans le métier doit être développé et les néo-titulaires doivent bénéficier de décharges de service.

La formation continue doit constituer une réelle priorité et bénéficier, enfin, des moyens nécessaires à ses missions (formateurs, moyens de remplacement et crédits) pour permettre à l'ensemble des personnels de remettre à jour leurs connaissances et compétences.

Corollaire d'une véritable évaluation formative des enseignants, elle doit faire émerger des réponses aux difficultés constatées, concourir à renforcer les pratiques pédagogiques innovantes et favoriser une approche plus collective de l'exercice du métier. Elle doit organiser des formations intercatégorielles, interdisciplinaires et interdegrés et se réaliser en partie en direction des équipes dans les écoles et établissements, en articulation avec le projet collectif.

Enfin, elle doit prendre en compte les aspirations à la mobilité professionnelle.



## Pour un corps unique professionnelisé

Le Sgen-CFDT est porteur depuis longtemps de la revendication d'une égalité statutaire de la maternelle à l'entrée de l'université : même niveau de recrutement, même durée de formation, même grille de rémunération.

Beaucoup d'évolutions de ces dernières années sont allées dans ce sens et le Sgen-CFDT a joué son rôle en créant un rapport de forces qui a obligé le gouvernement à ouvrir des négociations :

- 1998 : accélération de l'intégration des instituteurs dans le corps des PE (durée raccourcie de 7 ans) ;
- 2000 : passage à 18 heures de tous les PLP ;
- 2002 : passage à 21 heures pour les enseignants du premier degré en Segpa-Érea, première étape vers les 18 heures.

Le corps unique signifie aussi pour le Sgen-CFDT un métier enseignant unique, une culture professionnelle commune dont les IUFM sont à la fois la concrétisation et le vecteur.

Métier unique,

mais non uniforme :

les éléments  
de diversification  
sont nombreux

et leur prise en compte légitime.



## Évaluer pour évoluer



L'évaluation des personnels, des écoles et établissements, est partie intégrante de la démarche de transformation de l'École et doit permettre d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre des décisions et des projets qui les traduisent.

La démarche globale que propose le Sgen-CFDT est une démarche de projet : les critères, les méthodes et les temps de cette évaluation formative, contractuelle et contradictoire, doivent être fixés dès le départ. Une telle démarche suppose bilans d'étape et bilan terminal où l'on compare les réalisations aux objectifs visés, où l'on vérifie l'adéquation de la pratique du métier des personnels et des équipes avec les missions qui leur sont confiées. Les décalages éventuellement constatés donnent lieu à la mise en œuvre d'un contrat de formation et/ou à une modification du projet.

Cette évaluation doit être dissociée de la gestion de la carrière des personnels. Notation et inspection individuelle actuelles ne constituent en rien une telle évaluation.

## Orientation : l'affaire de tous

De la formation initiale à la formation tout au long de la vie, le travail en équipe est incontournable :

- au CIO, lieu-ressource, d'échanges et d'analyse des pratiques ;
- dans les établissements scolaires et autres lieux d'intervention ;
- dans les bassins de formation, espaces de coordination.

Pour le Sgen-CFDT, les objectifs des conseillers d'orientation psychologues sont :

- contribuer à la réussite de tous en luttant contre l'exclusion ;
- aider à l'élaboration et à la réalisation d'un projet personnel, de formation et d'insertion ;
- offrir un espace de parole et de médiation ;
- bâtir ensemble des politiques cohérentes d'information et d'orientation au service de tous.

Le Sgen-CFDT revendique, dans le cadre d'un grand service public d'information et d'orientation :

- une meilleure reconnaissance des personnels ;
- un accroissement très significatif des effectifs en personnels qualifiés ;
- un statut d'établissement public pour les CIO ;
- une collaboration étroite entre tous les partenaires.



# Réussir la transformation de l'École

Chaque enseignant en fait le constat : le métier évolue, se complexifie ; l'exercice du métier est plus difficile. La question du sens de l'École, des apprentissages, est plus que jamais d'actualité.

L'École accueille tous les enfants d'une même classe d'âge plus longtemps qu'autrefois. Les inégalités sociales, tout comme les inégalités produites par le fonctionnement même du système éducatif, engendrent trop de situations d'échec que les élèves et leurs familles vivent mal, ce qui peut s'exprimer dans des décrochages scolaires, les violences des jeunes par rapport à eux-mêmes ou envers l'institution, les relations qui se tendent avec les enseignants... Nous n'acceptons pas cette situation.

## FAIRE ÉVOLUER LE MÉTIER ENSEIGNANT

Pour le Sgen-CFDT, faire évoluer le métier enseignant est nécessaire à toute politique de transformation du système qui place le jeune en formation au centre du dispositif éducatif. C'est aussi un élément essentiel de réponse aux questions, aux frustrations, aux difficultés multiples, voire au découragement, que connaissent nombre d'enseignants dans l'exercice quotidien d'une pratique professionnelle dont les exigences se sont de fait transformées.



Cette évolution du métier doit se traduire par une redéfinition du service et de la formation qui reconnaisse toutes les tâches inhérentes aux missions de l'École afin d'alléger, enfin, la charge de travail des enseignants.

MIEUX VIVRE  
LE MÉTIER  
ENSEIGNANT  
MIEUX VIVRE  
L'ÉCOLE

Fédération des Sgen-CFDT  
47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19  
Tél : 01 56 41 51 00 - Fax : 01 56 41 51 11  
[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

**SGEN** CFDT  
Une dynamique solidaire

# Enseigner, c'est être au cœur des missions de l'École avec, pour le Sgen-CFDT, l'objectif essentiel de la démocratisation, de la réussite de tous les jeunes



## Lycées professionnels

Pour le Sgen-CFDT, de véritables projets interdisciplinaires sont indispensables pour donner sens à l'ensemble des enseignements. Des équipes s'investissent et obtiennent des résultats, mais beaucoup arrêtent ou refusent de s'engager devant l'accumulation des obstacles.

Le Sgen-CFDT dénonce la préaffectation trop systématique du PPCP dans certaines disciplines d'enseignement général, son utilisation trop fréquente comme moyen de gestion dans le cadre du passage aux 18 heures, et l'absence de financement spécifique...

- Le Sgen-CFDT revendique :
- du temps pour la concertation inclus dans le service, pour préparer, assurer le suivi, évaluer le projet ;
  - une formation préalable des enseignants à la démarche de projet ;
  - une révision des référentiels et des programmes qui permettent de repérer facilement les compétences interdisciplinaires ;
  - des moyens financiers spécifiques ;
  - que la priorité soit donnée aux enseignants volontaires.



## Réussir à l'École

C'est accéder aux savoirs et aux savoir-faire qui permettent à chacun de parler aux autres, d'épanouir ses potentialités, d'agir sur le monde, d'acquérir une qualification nécessaire à l'insertion professionnelle et sociale.

Réussir à l'École, c'est apprendre à vivre avec les autres, à respecter une loi, la loi ; à accepter des limites...

Réussir à l'École, c'est se préparer à devenir un adulte citoyen responsable.

## Des savoirs et des élèves en évolution

La hiérarchisation et l'articulation des savoirs disponibles, dont la quantité augmente sans cesse, ainsi que celle des champs disciplinaires, est à inventer. Il faut par ailleurs s'adapter aux nouveaux moyens d'accéder aux informations, aux connaissances.

Les enfants et les jeunes scolarisés évoluent eux aussi, et la question du sens des apprentissages est souvent centrale aujourd'hui : comment restaurer le désir d'apprendre, le sens des apprentissages nécessaire à l'épanouissement intellectuel et culturel de chacun, à la réussite de tous ?

## Rénover les pratiques

La création de relations nouvelles aux savoirs et entre les individus concernés s'articule avec des pratiques pédagogiques rénovées : TPE, IDD, PPCP, utilisation des Tice... Se centrer sur l'élève acteur de ses apprentissages dans une démarche d'acquisition progressive de l'autonomie conduit à diversifier, à complexifier les dispositifs pédagogiques, à développer les démarches

d'accompagnement du travail des élèves et de suivi individualisé.

Toutes ces pratiques, et celles qui visent l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté, nécessitent le travail avec d'autres, le travail en équipe.



## Faire évoluer le métier dans le premier degré

Favoriser la réussite de tous les jeunes signifie susciter une participation active des élèves dans la construction des savoirs et développer la responsabilité et la démocratie dans le quotidien de l'école.

Ces exigences tracent les lignes de force du métier enseignant et de ses évolutions. Pour mieux vivre ce métier, les enseignants ont besoin que les évolutions amorcées soient poursuivies et davantage « soutenues » :

- plus de maîtres que de classes ;
- un renforcement de leur polyvalence et de celle de l'équipe ;
- des équipes de circonscription plus étoffées et plus disponibles ;
- de l'aide et du conseil plutôt que de l'inspection ;
- des réseaux d'aide complets.

Les enseignants ont aussi besoin de temps pour élaborer, mettre en œuvre les projets ; pour développer, en équipe, une attitude plus réflexive sur leurs propres pratiques ; pour concrétiser les partenariats qui font de l'ouverture de l'école un enrichissement.

Le Sgen-CFDT revendique l'accroissement du temps de concertation : plus de 100 heures annuelles, c'est-à-dire l'équivalent de 3 heures hebdomadaires inscrites dans le temps de service.

C'est l'affirmation de ces moyens qui permettra de faire de l'hétérogénéité des classes un atout au lieu d'un obstacle et qui facilitera le suivi individualisé des élèves.

## Travailler en équipe

C'est un plus pour l'École, un mieux pour les personnels. C'est briser l'isolement, c'est partager les tâches entre les personnes, c'est enrichir et renforcer la polyvalence de l'équipe en utilisant au mieux les compétences de chacun. C'est finalement utiliser autrement le temps et gagner en efficacité et en professionnalisme. L'acte éducatif ne se réduit pas au « cours » de l'enseignant à une « classe ». Les activités d'ordre strictement pédagogique ne peuvent être menées indépendamment de l'action éducative et culturelle et l'apport de ceux qui travaillent sur le vécu scolaire est essentiel. C'est dans et par l'intervention de l'équipe éducative que l'éducation à la citoyenneté prend tout son sens. C'est au projet d'école et d'établissement qu'il appartient d'articuler de façon cohérente des démarches pédagogiques et éducatives visant à faire atteindre par les élèves de telle école, de tel établissement, les objectifs définis pour tous, nationalement.

## Redéfinir le service

Le travail en équipe suppose que le temps de concertation soit inscrit dans le service, de même que doivent être institutionnellement reconnues, par leur inscription dans le service, des tâches diverses qui sont aujourd'hui fondamentales (tutorat, coordination de projets, d'équipes, suivi individualisé, relations avec les parents et les autres partenaires).

C'est le sens de la formule 15+3 que le Sgen-CFDT a élaborée il y a plus de quinze ans pour les enseignants du second degré à 18h et qui traduit la nécessité de réduire le nombre d'heures de cours afin d'inscrire dans le temps de service (et non en HS ou en bénévolat) ces tâches permanentes.

Le Sgen-CFDT revendique l'ouverture de négociations qui prennent en compte conjointement la nécessaire réduction du temps de travail et la redéfinition du service.



## L'alternance sous statut scolaire

Une des spécificités des lycées professionnels est la part importante de formation par alternance. L'équipe pédagogique doit garder la maîtrise de l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel. Le décompte purement comptable du suivi de ces périodes, inscrit dans le statut des PLP, induit une gestion tatillonne et doit être abandonné. Pour une alternance sous statut scolaire de qualité, le Sgen-CFDT revendique par ailleurs une formation de tous les tuteurs en entreprise.

## Pédagogie et service des enseignants dans le second degré

Un premier pas a été réalisé avec les nouveaux dispositifs interdisciplinaires (TPE, IDD) prévoyant de la concertation dans le service ; l'accompagnement du travail des élèves au collège, tout comme l'aide individualisée au lycée, figurent dans l'emploi du temps. Mais le temps nécessaire au suivi personnalisé, aux échanges entre collègues et aux contacts avec les familles, pourtant indispensables, n'est pas prévu.

L'implication des enseignants dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement et les projets pédagogiques, la participation aux groupes de travail et aux instances de l'établissement doivent être encouragées et donc prises en compte dans le temps de service. Toutes ces tâches sont utiles et reconnues, les activités interdisciplinaires sont généralisées. Mais les services n'ont pas été redéfinis en conséquence, l'heure de cours restant malheureusement la seule base de calcul.

C'est pourquoi, en plus de la redéfinition du service, le Sgen-CFDT revendique :

- du temps supplémentaire pour l'interdisciplinarité et l'accompagnement du travail des élèves ;
- la mise en place d'une dotation horaire des établissements en deux temps : tout d'abord une part fixe pour assurer les horaires obligatoires, puis une part contractualisée pour permettre aux équipes de réaliser les projets validés par le conseil d'administration.